

**INSTITUT NATIONAL DE
LA STATISTIQUE**



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEUXIEME ENQUETE CAMEROUNAISE AUPRES DES MENAGES

Profil de pauvreté en milieu rural au Cameroun en 2001

Décembre 2002

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
AES-SONEL	American Electrical Services - Société Nationale d'Electricité
AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CAPA	Cellule d'Appui à la Politique Agricole
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CFA	Communauté Financière Africaine
CIRAD	Centre International pour la Recherche en Agronomie de Développement
CSP	Catégories Socioprofessionnelles
DSCN	Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EDS / DHS	Enquête Démographique et de Santé / Demographic and Health Survey
FOB	Free On Board
FONADER	Fonds National de Développement Rural
GIC	Groupement d'Initiative Commune
GSE	Groupe Socio Economique
INS	Institut National de la Statistique
MCO	Moindres Carrés Ordinaires
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MINEFI	Ministère de l'Economie et des Finances
MINEPAT	Ministère des Affaires Economiques, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire
ONCPB	Office National de Commercialisation des Produits de Base
PEV	Programme Elargi de Vaccinations
PIB	Produit Intérieur Brut
PNDP	Programme National de Développement Participatif
RDA	Recommended Dietary Allowances
SIDA	Syndrome Immuno Déficient Acquis
SNEC	Société Nationale des Eaux du Cameroun
UCCAO	Union des Coopératives de Café Arabica de l'Ouest
UE	Union Européenne
UNICEF	United Nations Children's Fund / Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZD	Zone de Dénombrement

SOMMAIRE

	Pages
RESUME EXECUTIF	3
INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL	8
CHAPITRE 2. PROFIL DE PAUVRETE MONETAIRE	10
2.1 Présentation générale de la pauvreté rurale	10
2.2 Dimension régionale de la pauvreté rurale	10
2.3 Caractéristiques sociodémographiques des pauvres	11
2.4 Pauvreté et marché de travail	16
CHAPITRE 3. PAUVRETE ET CONSOMMATION DES MENAGES	22
3.1 Dépenses de consommation des ménages et leur distribution	22
3.2 Structure des dépenses de consommation	24
3.3 Principaux produits consommés	25
CHAPITRE 4. PAUVRETE ET BESOINS SOCIAUX DE BASE	28
4.1 Pauvreté et santé	28
4.2 Pauvreté et éducation	32
4.3 Pauvreté, habitat et cadre de vie	34
CHAPITRE 5. PAUVRETE, POTENTIALITES ET GOUVERNANCE	36
5.1 Accessibilité à la terre	36
5.2 Accessibilité au crédit	37
5.3 Possession d'une épargne	38
5.4 Pauvreté et gouvernance	38
CHAPITRE 6. ASPECTS SUBJECTIFS DE LA PAUVRETE	40
6.1 Perception des causes de la pauvreté	40
6.2 Perception des actions d'amélioration des conditions de vie	41
6.3 Perception de l'évolution des conditions de vie	42
CHAPITRE 7. DETERMINANTS DE LA PAUVRETE	44
7.1 Approche méthodologique	44
7.2 Présentation des données	47
7.3 Présentation des résultats	48
CONCLUSION	51
BIBLIOGRAPHIE	52

RESUME EXECUTIF

L'objectif principal de la présente étude sur les conditions de vie des populations vivant dans les zones rurales au Cameroun en 2001 est d'évaluer le niveau de la pauvreté rurale, son évolution, les disparités régionales et les autres spécificités du phénomène de pauvreté liées à ce milieu. Dans ce cadre, l'étude de la pauvreté monétaire à travers son incidence et son intensité a été privilégiée pour caractériser les groupes socio économiques, les régions et les types de ménages selon les variables démographiques les plus pertinentes. Ensuite, les effets de la pauvreté monétaire sur les conditions de vie des populations ont été examinés, ainsi que l'analyse des potentialités relatives à l'accès à la terre et au crédit. La prise en compte des différentes activités agropastorales en terme de sources de revenus a permis de mieux apprécier les vulnérabilités et les opportunités. Parmi ces activités spécifiques du monde rural que sont l'agriculture, l'élevage, la pisciculture, la pêche, l'apiculture et la sylviculture, il s'est agi d'identifier les poches de pauvreté par activités et par régions.

L'examen de la consommation des ménages a permis de faire un éclairage sur l'importance de la consommation alimentaire ainsi que sa composition. L'étude de cette consommation par produit a également permis de se faire une idée sur les sources de revenus de leurs éventuels producteurs, ainsi que l'importance de la demande par produit.

Cette étude sur le profil de pauvreté en milieu rural tente de manière prioritaire de répondre à six questions fondamentales concernant les pauvres à savoir : Combien sont-ils ? Où sont-ils ? Qui sont-ils ? Que font-ils ? De quoi sont-ils victimes ? Et quelles appréciations font-ils de leur situation ?

Sur une population estimée à 10,1 millions d'habitants résidant dans ce milieu en 2001, près de 5,3 millions vivent en dessous du seuil de pauvreté qui est de 232 547 FCFA par équivalent adulte et par an. Ces personnes pauvres ne sont pas capables de disposer de 637¹ FCFA par jour pour vivre convenablement, c'est-à-dire se nourrir et subvenir aux besoins essentiels non alimentaires. Il est important de rappeler ici que cette estimation du nombre de pauvres n'a pas pris en compte les personnes vivant dans des ménages collectifs au sein desquels il existe certainement des pauvres. Ces populations particulières (prisonniers, militaires en casernes, malades, élèves et étudiants en internat, enfants de la rue, etc.) devraient faire l'objet de traitements particuliers, qu'il s'agisse de les identifier, de les caractériser ou d'entreprendre des actions de réduction de la pauvreté en leur faveur.

Après l'évaluation du nombre de pauvres qui renseigne sur l'étendue du phénomène, une évaluation de son intensité a été faite pour mieux apprécier le fossé moyen qui sépare les personnes pauvres du seuil de pauvreté. Le choix des politiques à mettre en place pourra dépendre d'une comparaison entre l'incidence de la pauvreté et son intensité. Un nombre important de pauvres vivant assez proche du seuil de pauvreté peut être apprécié comme une situation tolérable par rapport à un effectif moins important de pauvres vivant dans la stricte misère du fait du fossé qui les sépare du seuil de pauvreté. Les résultats de l'ECAM II situent à 33,3% du seuil de pauvreté l'enveloppe moyenne dont un pauvre du milieu rural a besoin pour sortir de sa situation de pauvreté.

¹ 637 FCFA est le montant journalier correspondant au seuil de pauvreté de 232.547 francs par an et par équivalent adulte

Ce gap moyen séparant les pauvres du seuil de pauvreté correspond à une somme de 77 000 FCFA par an et par personne, soit une enveloppe de près de 406 milliards par an pour l'ensemble des pauvres de ce milieu. Cette somme n'est pas importante en soi dans la mesure où aucune politique durable et efficace de réduction de la pauvreté ne peut consister à distribuer directement de l'argent aux pauvres. En rappelant que 77 000 FCFA par an et par personne n'est qu'une moyenne, il importe de préciser que cette somme peut être plus ou moins élevée chez certaines catégories de ménages. L'examen de la dépense annuelle par équivalent adulte montre qu'en moyenne, un ménage non pauvre du milieu rural dépense près de 3 fois plus qu'un ménage pauvre. Si l'on ajoute qu'en moyenne un ménage appartenant aux 20% des plus riches consomme 5,6 fois plus qu'un ménage appartenant aux 20% des plus pauvres, on peut affirmer que les questions d'inégalités ne sont pas étrangères à la situation actuelle de la pauvreté dans le milieu rural.

A la question de savoir où sont les pauvres du milieu rural, il apparaît clairement que leur concentration est un peu plus forte dans certaines régions. Sur les 5 255 000 pauvres recensés, 67% vivent dans les provinces de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Centre. Dans cet ordre, ces quatre provinces abritent respectivement 27% ; 16,6% ; 11,5% et 10,9% de pauvres du milieu rural. La dépense annuelle par équivalent adulte dont la moyenne nationale se situe à 462 000 francs CFA résume pour chaque ménage l'ensemble de ses opportunités de générer des revenus ; la zone rurale se présente alors comme offrant moins d'opportunités avec une consommation par équivalent adulte par an de 340 000 FCFA contre 688 000 FCFA en milieu urbain.

Parmi les dix provinces du pays, les quatre où la pauvreté rurale sévit sévèrement en terme d'ampleur du phénomène sont donc connues, et l'on pense que les problèmes d'enclavement figurent parmi ceux qui expliqueraient cette situation.

Pour savoir qui sont les pauvres, on s'est intéressé au sexe des chefs de ménages, à leur niveau d'instruction, à leur âge, à leur situation d'activité et à la taille des ménages qui sont apparus comme les cinq variables les plus pertinentes pour les caractériser. S'agissant du sexe, les ménages dirigés par les femmes connaissent une incidence de pauvreté légèrement inférieure à celle observée dans les ménages dirigés par les hommes. Plus de 8 pauvres sur 10 habitent un ménage dirigé par un homme et 51,8% de personnes pauvres sont des femmes.

En ce qui concerne le niveau d'instruction, sur les 5 255 000 individus pauvres, 2 495 000 n'ont jamais été à l'école (système scolaire officiel), soit 47,5% de pauvres. L'incidence de la pauvreté baisse au fur et à mesure que le niveau scolaire augmente. Il apparaît donc que plus l'on a un haut niveau d'instruction, plus on est à même de saisir les opportunités de générer des revenus. La lutte contre l'analphabétisme devrait s'inscrire comme une des actions du programme de réduction de la pauvreté.

Par rapport à l'âge, l'incidence de la pauvreté est moins élevée dans les ménages dont l'âge du chef est inférieur à 30 ans, et augmente de manière régulière avec l'âge jusqu'à 49 ans avant de commencer à baisser. On observe ainsi un effet de génération ; les jeunes générations ont l'avantage d'être plus scolarisées et de diriger des ménages de taille plus petite. Ceci fait partie des facteurs qui rendent leurs ménages moins vulnérables.

La pression démographique est un facteur aggravant de la pauvreté dans la mesure où l'incidence de la pauvreté croît régulièrement avec la taille des ménages. De même, en considérant la situation matrimoniale, les ménages dont le chef est marié polygame a la plus forte incidence de pauvreté (57,1%) liée probablement à la taille de ménage la plus élevée qui est de 7,6 personnes dans cette catégorie de ménages.

L'insertion des populations dans le circuit économique est très importante dans la mesure où elles y réalisent des activités de création des richesses. Le taux d'activité au sens du BIT est d'environ 79% et le chômage est presque inexistant en milieu rural. Cependant, l'activité ne prémunit pas toujours de la pauvreté. Seulement 5,8% de pauvres sont soit inactifs soit au chômage. Il a été identifié que plus de 7 pauvres sur 10 vivent dans les ménages d'exploitants agricoles. Les emplois ruraux étudiés concernent les ménages dont les membres pratiquent l'agriculture, la pêche, l'élevage et la chasse. Il s'agit des emplois précaires dans la mesure où les ménages qui y sont classés connaissent des taux de pauvreté plus élevés que la moyenne globale de 40,2% pour l'ensemble des ménages du milieu rural. Ces taux moyens sont respectivement de 42,8% ; 45,3% et 41% pour les ménages agriculteurs, éleveurs et pêcheurs.

Les autres groupes auxquels on devrait accorder une priorité sont ceux des dépendants agricoles informels et des invalides/autres inactifs. Ce dernier groupe est particulièrement vulnérable avec l'incidence et l'intensité de pauvreté les plus fortes. Du moment que l'on sait ce que font les pauvres, il est important de leur fournir l'encadrement nécessaire afin qu'ils développent leurs potentialités. Ils relèvent rappelons-le, des ménages d'agriculteurs et de travailleurs du secteur informel.

La consommation par équivalent adulte est plus faible en milieu rural qu'en zone urbaine. De plus, les pauvres du milieu rural enregistrent des consommations par équivalent adulte plus de deux fois moins importante que les non pauvres du même milieu, soit 160.000 FCFA par personne et par an contre 340.000 FCFA. Les ménages ruraux consacrent 55,3% de leurs dépenses de consommation à l'alimentation qui incluent les dépenses de boissons, de café/restaurant et de tabacs. Ce niveau de consommation est de 54,8% chez les ménages non pauvres, contre 57,4% chez les ménages pauvres. Ce niveau de dépense alimentaire tranche nette avec le milieu urbain où les ménages consacrent dans l'ensemble seulement 33,1% de leurs dépenses à l'alimentation. En ce qui concerne la nature des produits consommés, les produits vivriers ont un poids plus important dans la consommation en milieu rural par rapport au milieu urbain ; s'agissant de la consommation des produits de la pêche, le poisson fumé et le maquereau frais dominant autant en ville qu'en milieu rural ; par rapport aux produits de l'élevage et de la chasse la différence entre les deux milieux s'observe au niveau des produits laitiers et du gibier ; le gibier est plus présent dans les plats en milieu rural alors que les produits laitiers sont plus consommés en ville.

Le milieu rural est également défavorisé en matière d'accessibilité aux services socio de base. Au plan de la santé, le taux d'immunisation des enfants de 12 à 23 mois contre les maladies du PEV est de 50,3% en milieu rural contre 55% au niveau national. La dépense moyenne par an pour la santé d'une personne est de 13.000 FCFA contre plus de 22.000 FCFA au niveau national. S'agissant de l'éducation, la dépense moyenne par an consacrée à l'éducation d'un enfant est de 25.000 FCFA en milieu rural contre un peu plus de 48.000 FCFA au niveau national. Au sein du milieu rural, les ménages non pauvres consacrent en moyenne 38.500 FCFA à l'éducation de chacun enfant, contre une moyenne de 13.500 FCFA dans les ménages pauvres.

Le crédit quant à lui est un véritable obstacle au développement si l'on en juge par le faible nombre des demandes de crédit d'investissement satisfaites. Le taux d'accès d'environ 12 % est un taux net calculé sur les ménages ayant demandé un crédit d'investissement. Il est de moins de 5 % si on le calcule par rapport à tous les ménages, y compris ceux qui n'en ont pas fait de demande peut être par anticipation du refus.

Les principales causes de la pauvreté citées par les chefs de ménages indépendamment de leur niveau de vie sont par ordre d'importance décroissante la baisse ou l'insuffisance des revenus, l'absence de l'emploi, le manque de route, la corruption ou mauvaise gestion des ressources publiques et le faible niveau d'instruction. Les actions prioritaires dont les ménages pensent qu'elles sont susceptibles d'améliorer leurs conditions de vie concernent la création des emplois, le désenclavement des zones rurales, la garantie des justes prix aux produits agricoles et l'accès aux soins de santé.

La perception des conditions de vie des populations par rapport à celles de leurs parents indique que plus du tiers des ménages estiment vivre dans des conditions moins bonnes que ceux de leurs parents et plus de 60% déclarent vivre au moins comme leurs parents. Lorsque la comparaison est faite entre les années 1996 et 2001, plus de la moitié des ménages estiment vivre moins bien en 2001 qu'en 1996, et 17% considèrent que leur situation est restée inchangée. Ces perceptions relèvent des appréciations individuelles et personnelles des chefs de ménages et sont par conséquent subjectives.

Globalement donc, le milieu rural supporte plus le poids de la pauvreté que le milieu urbain. L'agriculture non modernisée, l'insuffisance des investissements collectifs, la précarité des emplois ruraux et dans une moindre mesure la pression démographique dans certains ménages rentrent dans l'explication de cette situation.

INTRODUCTION

La crise des années quatre vingt a conduit à l'aggravation de la pauvreté dans les pays d'Afrique et surtout dans ceux au Sud du Sahara. Cette pauvreté touche plus particulièrement le monde rural où les opportunités de générer des revenus deviennent de plus en plus précaires. L'importance des activités agropastorales pour le développement est pourtant avérée, eu égard aux effectifs qui y sont employés et à sa contribution aux recettes d'exportation, aux recettes budgétaires et au PIB. Au Cameroun, la libéralisation des filières agricoles intervenue en 1994 s'est faite de manière très brutale, sans mesures spécifiques permettant de bien gérer la période transitoire.

La première enquête Camerounaise Auprès des ménages (ECAM I) réalisée en 1996 a montré qu'un camerounais sur deux était pauvre, et que la majorité des pauvres vivait et travaillait dans le monde rural. En 2001, la seconde enquête (ECAM II) sur les conditions de vie des populations révèle que près de 7 pauvres sur 10 sont des exploitants agricoles et qu'un peu plus de 8 pauvres sur 10 habitent le milieu rural. Dans ce contexte caractérisé par une pauvreté structurelle, les populations rurales développent en plus d'une agriculture diversifiée, plusieurs autres activités notamment l'élevage, la pêche et la pisciculture ; elles font face à des contraintes relatives à la fois aux intrants, aux équipements d'exploitation et aux financements.

Avec la disparition des structures de financement des activités agricoles tel le FONADER et l'abandon des activités d'encadrement, de préfinancement et de fourniture des intrants et autres inputs par certaines coopératives (UCCAO) comme avant la libéralisation, les paysans se sentent abandonnés à eux-mêmes. La promotion de la micro finance dont l'un des objectifs est de permettre le financement du monde rural par des micro crédits ne connaît pas encore un essor véritable.

Dans ce contexte, la présente étude sur les conditions de vie des populations vivant dans les zones rurales au Cameroun en 2001 cherche à évaluer l'ampleur de la pauvreté rurale, son évolution, les disparités régionales et les autres spécificités de ce phénomène en comparaison avec le milieu urbain. Les effets de la pauvreté monétaire sur les conditions de vie des populations ont été examinés, ainsi que l'analyse des potentialités relatives à l'accès à la terre et au crédit.

En ce qui concerne le champ de l'étude, le milieu rural examiné regroupe le milieu rural proprement dit et le milieu semi urbain. Le milieu semi urbain constitué des villes de moins de 50.000² habitants se caractérise en général par une prédominance des activités agropastorales..

A la suite d'une présentation rapide de la situation socio économique du milieu rural au premier chapitre, le deuxième chapitre retrace le profil de pauvreté monétaire en insistant sur les sources de revenus à travers le marché de travail, les groupes socio économiques et les emplois ruraux. Les trois chapitres suivant traitent respectivement de la satisfaction des besoins sociaux de base, des potentialités et des aspects subjectifs de la pauvreté dans le cadre de la perception des conditions de vie par les populations rurales. L'étude s'achève par un chapitre sur l'analyse des déterminants de la pauvreté en milieu rural.

² Cette approche adoptée depuis 1996 lors de l'ECAM I permet de comparer les résultats des deux enquêtes. Pour cette comparaison, voir « Evolution de la pauvreté au Cameroun entre 1996 et 2001 », INS, décembre 2002.

CHAPITRE 1. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL

L'économie camerounaise repose de manière équilibrée sur les trois secteurs traditionnels que sont le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire. En moyenne sur la période 1994/95 – 1999/2000, les trois secteurs ont respectivement représenté 24%, 29% et 28% du PIB courant. La part du PIB non marchand constituée des services non marchands et des impôts et taxes nets des subventions a donc représenté 19%.

Le poids du secteur primaire dans l'économie contraste cependant avec sa contribution à la croissance économique. Le tableau ci-dessous révèle que sur la période sous revue, une croissance réelle de 4,1% est essentiellement tirée par le tertiaire qui y contribue pour 3,7 points.

Tableau 1.1 Contributions à la croissance (PIB marchand francs constants de 1992/93)

	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	Moyenne annuelle
PIB marchand	1,6	4,5	5,4	0,9	7,5	4,4	4,1
Secteur primaire	1,8	-0,8	2,6	-0,3	2,0	0,9	1,0
Secteur secondaire	-4,6	1,6	-1,9	-2,1	1,8	1,1	-0,7
Secteur tertiaire	4,4	3,7	4,7	3,3	3,7	2,4	3,7

Source : Nos calculs à partir des comptes nationaux établis par l'INS ; 2002.

Le secteur primaire y contribue pour 1 point sur la période concernée, caractérisée par deux années catastrophiques (1995/96 et 1997/98) et trois bonnes années pour l'économie rurale. Suivant les données du tableau 1.2, les branches moroses s'enregistrent au gré des années. L'agriculture de rente a influencé négativement le secteur primaire en 1995/96 et en 1998/99, du fait probablement de la baisse des cours et des quantités produites ; la pêche n'a pas été favorable en 1995/96 et 1997/98 ; l'élevage quant à lui a enregistré de mauvaises performances en 1998/99 dues éventuellement aux maladies non traitées du bétail.

Tableau 1.2 Contributions à la croissance du secteur primaire (francs constants de 1992/93)

	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	Moyenne annuelle
PIB primaire	7,8	-0,8	8,1	-1,9	9,5	3,9	4,4
Agriculture vivrière	1,3	0,6	2,4	-3,6	8,9	2,2	2,0
Agriculture de rente	0,6	-1,6	2,3	0,8	-0,2	0,2	0,3
Elevage et chasse	0,0	0,1	0,6	0,7	-0,7	0,5	0,2
Pêche	0,5	-0,3	0,3	-0,6	0,2	0,2	0,0
Sylviculture+ Exp For	5,4	0,5	2,5	0,8	1,3	0,9	1,9

Source : Nos calculs à partir des comptes nationaux de l'INS ; 2002.

Il se dégage que l'agriculture vivrière est le poumon du monde rural avec la première contribution à la croissance de l'économie rurale. Sur une croissance moyenne annuelle de 4,4 points sur la période 1994/95 – 1999/2000, l'agriculture vivrière y contribue pour 2 points, suivie par l'exploitation forestière. Les leviers importants du développement rural devront se puiser dans l'agriculture vivrière et la mise en œuvre de la nouvelle politique forestière.

L'agriculture vivrière pratiquée dans le cadre de la politique de diversification des activités agro pastorales permet : de diversifier les sources de revenus, d'échapper à la vulnérabilité due aux fluctuations de la production et des cours des produits de rente, et d'accroître l'offre de ces produits en milieu urbain afin d'éviter de très fortes hausses de prix préjudiciables au pouvoir d'achat des ménages les moins nantis.

La nouvelle politique forestière vise à accroître la transformation des produits forestiers ligneux avant leur exportation, afin d'engranger le maximum de valeur ajoutée localement. Sa mise œuvre est de nature à créer des emplois à travers l'installation des usines de sciage de bois et de leur transformation en produits intermédiaires pour les BTP et autres branches. La redevance forestière est désormais répartie entre l'Etat, les collectivités locales et les communautés de manière à faire profiter davantage les populations riveraines des ressources de l'exploitation forestière. Ces ressources dont bénéficient certaines populations rurales devraient contribuer à l'amélioration de leur habitat et faciliter leur accessibilité aux services sociaux de base.

Sur le plan social, les revenus des travailleurs du monde rural sont toujours sujets à des fortes fluctuations. Les producteurs des produits de rente font face à l'instabilité des cours et des prix d'achat au producteur. Les producteurs des produits vivriers n'accèdent pas facilement aux différents marchés. Les éleveurs manquent de pâturages et soignent peu les animaux. Tous ces opérateurs agro pastoraux évoluent dans un environnement libéralisé qui contraste avec leurs différentes dotations en facteurs de production.

CHAPITRE 2. PROFIL DE PAUVRETE MONETAIRE

2.1 Présentation générale

Sur un échantillon de près de 11.000 ménages enquêtés, traités et validés à l'ECAM II, 6.000 vivent en milieu rural, soit une population totale estimée à 2.030.000 ménages ruraux en 2001. Ces ménages abritent 10.090.000 personnes, soit 65% de la population totale estimée à 15.473.000 habitants.

Le profil de pauvreté monétaire établi révèle qu'avec un seuil de pauvreté estimé à 232.547 francs par an et par équivalent adulte, 52,1% de la population rurale vivent dans des ménages pauvres, c'est-à-dire ont une dépense annuelle par équivalent adulte inférieure au seuil de pauvreté. Cette incidence est de 40,2% au niveau national et de 17,9% au niveau du milieu urbain. Sur un effectif total de 6 217 000 pauvres au Cameroun en 2001, 5 255 000 habitent le milieu rural, soit près de 85%.

L'intensité de la pauvreté mesure le gap moyen qui sépare un individu pauvre du seuil de pauvreté. A cet effet, pour éradiquer la pauvreté dans le milieu rural en 2001, chaque individu pauvre a en moyenne besoin de 77.400 francs CFA par an, ce qui correspond à une enveloppe globale d'environ 406 milliards par an pour tous les pauvres du milieu rural, soit 6,4% du PIB courant de l'exercice 2000/2001.

2.2 Dimension régionale de la pauvreté

Les régions rurales où vivent les plus pauvres sont celles où l'incidence de la pauvreté dépasse la moyenne nationale du milieu rural. Il s'agit de l'Extrême-Nord, du Nord et du Nord-Ouest. Ces trois régions concentrent à elles seules 53% des pauvres du milieu rural. Elles enregistrent également les intensités de pauvreté les plus fortes, se situant au-dessus de la moyenne nationale pour l'Extrême-Nord et le Nord-Ouest.

Tableau 2.1 Répartition régionale de la pauvreté du milieu rural

REGIONS	Incidence	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté	Intensité	Sévérité
ADAMAOUA	52,5	250665	4,8	31,0	12, 8
CENTRE	51,4	571221	10,9	31, 2	13, 9
EST	48,0	313595	6,0	35, 2	15, 5
EXTREME-NORD	59,0	1442095	27,4	33, 8	14, 8
LITTORAL	47,8	206254	3,9	31, 1	13, 4
NORD	55,3	480516	9,1	30, 9	12, 5
NORD-OUEST	61,2	872941	16,6	40, 9	21, 2
OUEST	43,8	605031	11,5	28, 0	10, 5
SUD	32,5	154282	2,9	23, 9	8, 0
SUD-OUEST	43,5	358043	6,8	32, 9	14, 4
TOTAL RURAL	52,1	5254644	100,0	33, 3	14, 7
TOTAL CAMEROUN	40,2	6217059	100,0	31,8	13,5

Source : ECAM II ; INS

Un pauvre rural du Nord-Ouest dont le revenu moyen se situe à près de 41% du seuil de pauvreté a besoin de 95 000 francs CFA par an pour sortir de sa situation de pauvreté. Sur le plan régional, cette province connaît la situation la plus critique à la fois en ampleur et en intensité de la pauvreté.

Le Sud, l'Ouest et le Sud-Ouest enregistrent des taux de pauvreté inférieurs à 45%, ainsi que les plus faibles intensités. Les zones de forte paupérisation rurale se situent dans les régions qui sont globalement très pauvres, c'est-à-dire où les taux de pauvreté tous milieux confondus sont supérieurs à la moyenne nationale de 40,2%, alors que là où les taux de pauvreté ruraux sont faibles correspondent également à des régions où la pauvreté globale n'est pas très élevée. On peut penser que là où les opportunités de générer des revenus sont réelles et saisies, les échanges entre les milieux urbain et rural amortissent les chocs et permettent un certain équilibre entre les zones rurales et urbaines.

Sur le plan de la sévérité de la pauvreté, la province de l'Extrême-Nord se caractérise par une très forte dispersion des revenus entre pauvres, traduisant ainsi une plus forte inégalité entre eux. A l'Ouest et dans le Sud, on observe par contre une très faible inégalité entre les pauvres. Il y a une certaine homogénéité de niveau de vie chez les personnes pauvres de ces deux régions qui figurent parmi celles où les ménages reçoivent des transferts de revenus (en nature) évalués à 3,1% pour le Sud et 4,5% pour l'Ouest contre une moyenne de 2,2% pour l'ensemble du milieu rural.

2.3 Caractéristiques sociodémographiques des pauvres

La situation de la pauvreté dépend de certaines caractéristiques sociodémographiques comme le sexe, l'âge, la taille du ménage, le niveau d'instruction du chef de ménage, sa religion et son statut matrimonial. Ces variables permettent de caractériser les pauvres.

En ce qui concerne le sexe, moins d'un ménage sur quatre est dirigé par une femme en milieu rural. L'incidence de la pauvreté est un peu plus élevée chez les ménages dirigés par un homme (52,4%) que chez ceux dirigés par une femme (50,8). La femme chef de ménage en zone rurale comme en ville est en général célibataire, veuve ou divorcée. Les ménages qu'elle dirige font moins face à la pression démographique, ce qui peut justifier le différentiel de taux de pauvreté observé. Ainsi, la taille moyenne des ménages est de 5,4 personnes chez les ménages dirigés par un homme, contre 3,7 personnes chez ceux dirigés par une femme. Pour une dépense par tête comparable dans les deux types de ménages, on observe une différence d'environ 8% au niveau de la dépense moyenne par équivalent adulte en faveur des ménages dirigés par une femme.

L'âge du chef de ménage permet de discriminer en matière de pauvreté. L'incidence et l'intensité sont positivement corrélées à l'âge du chef de ménage. Les niveaux les plus bas de ces deux indicateurs sont observés dans les ménages dirigés par des chefs qui ont moins de 30 ans. Ensuite, ils croissent régulièrement et atteignent leur maximum pour les ménages dirigés par les chefs âgés de 60 ans et plus. Dans les ménages dirigés par une personne de moins de 30 ans, les pauvres ont besoin de 32% du montant du seuil de pauvreté pour se hisser au niveau de ce seuil, alors que leurs homologues vivant dans les ménages dirigés par une personne de 60 ans et plus en réclament 34,1 % pour échapper à la pauvreté. Les ménages dont les chefs ont entre 40 à 49 ans et ceux dont les chefs ont 60 ans et plus ont la particularité de rassembler la plus forte concentration de pauvres. Un pauvre sur deux vit dans cette catégorie de ménages.

Le niveau d'instruction est négativement corrélé au niveau de vie. L'incidence et l'intensité de la pauvreté décroissent lorsque le niveau d'instruction augmente. Les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction connaissent l'incidence et l'intensité les plus élevées. Ces deux indicateurs décroissent régulièrement avec l'augmentation du niveau d'instruction pour atteindre leurs minima dans les ménages à la tête desquels se trouve une personne ayant un niveau de l'enseignement supérieur. Une bonne éducation semble donc offrir des opportunités de générer des revenus. Les ménages dirigés par des personnes du niveau de l'enseignement supérieur constitués majoritairement de cadres de la fonction publique (médecins, enseignant, agronomes, etc.) travaillant dans les chefs-lieux d'arrondissement et de département sont d'autant plus favorisés en milieu rural qu'ils ont un pouvoir d'achat amélioré par rapport à leurs collègues qui habitent en ville.

Les pauvres issus des ménages dirigés par les chefs ayant le niveau de l'enseignement supérieur sont à 17,9% du seuil de pauvreté du point de vue de leurs revenus mesurés à travers leurs consommations. Ils représentent moins de un pour cent de pauvres alors que les ménages dont le chef n'a aucun niveau d'instruction concentre près de 48% des 5.255.000 pauvres du monde rural.

La pression démographique observée au travers de la taille des ménages se confirme comme un facteur aggravant de la pauvreté. Le taux et l'intensité de la pauvreté doublent quand on passe des ménages de 2 à 3 personnes à ceux abritant 4 à 5 personnes. Un pauvre sur deux habite dans les ménages de 8 personnes et plus. Alors que les pauvres vivant dans les ménages d'une personne ont chacun besoin juste de 45.000 francs par an pour sortir de la pauvreté, ceux vivant dans les ménages de 8 personnes et plus doivent disposer de 83.000 francs.

Les ménages dont les chefs sont mariés sous le régime monogamique abritent plus de 50% de la population rurale. Du fait de la pression démographique évoquée plus haut, c'est dans les ménages dont le chef a un statut de marié polygame que la pauvreté est plus accentuée. Dans ces ménages, 1 personne active a en charge en moyenne 2,4 personnes.

Selon la religion du chef de ménage, ceux dirigés par les animistes sont les plus touchés par la pauvreté. Parmi les membres de ces ménages, près de 7 personnes sur 10 sont pauvres. Même s'ils ne constituent que 15% de pauvres, l'effort à faire pour les sortir de la pauvreté est grand et s'évalue à plus de 57.000 francs par pauvre et par an.

Tableau 2.2 Pauvreté selon quelques caractéristiques socio démographiques des ménages

Variables	Effectif de population	Incidence pauvreté %	Effectif de pauvres	Structure pauvreté %	Intensité de la pauvreté %	Taille des ménages	Nombre d'actifs occupés
Sexe du chef de ménage							
Masculin	8 379 019	52,4	4 386 418	82,6	33,5	5,4	2,4
Féminin	1 710 435	50,8	868 226	17,4	31,8	3,7	1,6
Age du chef de ménage							
Moins de 30 ans	1 242 675	42,1	523 775	10	32,0	3,4	1,7
30 - 39 ans	2 223 624	45,7	1 016 528	19,3	32,1	4,9	2,0
40 - 49 ans	2 505 608	55,1	1 380 211	26,3	33,1	6,3	2,5
50 - 59 ans	1 883 083	55,8	1 050 147	20	34,2	5,5	2,5
60 ans et +	2 234 466	57,5	1 283 983	24,4	34,1	4,7	2,3
Taille du ménage							
1 personne	263 329	8,5	22 344	0,4	19,4	1,0	0,9
2 – 3 personnes	1 301 314	24,9	324 434	6,2	25,0	2,5	1,6
4 – 5 personnes	2 241 787	43,1	965 938	18,4	30,8	4,5	2,2
6 – 7 personnes	2 330 931	55,2	1 287 468	24,5	32,1	6,4	2,5
8 personnes et +	3 952 094	67,2	2 654 460	50,5	35,9	10,4	3,7
Religion du chef de ménage							
Catholiques	3 560 068	51,0	1 817 348	34,6	33,3	4,9	2,1
Protestants	2 598 456	50,2	1 303 253	24,8	35,5	4,8	2,1
Autres chrétiens	332 002	49,8	165 278	3,1	29,6	4,5	1,9
Musulmans	2 307 000	48,1	1 109 730	21,1	29,4	5,2	2,3
animistes	1 140 210	68,5	781 396	14,9	35,9	5,4	2,8
Autres religions	151 720	51,2	77 640	1,5	33,7	4,6	2,3
Statut matrimonial du chef de ménage							
Célibataire	485 153	35,3	171 377	3,3	32,7	2,2	1,2
Marié monogame	5 074 879	51,8	2 628 245	50,0	33,3	5,2	2,3
Marié polygame	2 891 497	57,1	1 650 164	31,4	34,0	7,6	3,2
Veuf/veuve	997 856	52,3	522 247	9,9	32,5	3,5	1,6
Divorcé(e)	281 942	44,4	125 301	2,4	31,4	2,9	1,3
Union libre	358 127	43,9	157 310	3,0	29,1	4,9	2,0
Instruction du chef de ménage							
Sans niveau	4 149 287	60,1	2 494 252	47,5	33,7	4,9	2,4
Primaire	3 729 914	54,5	2 032 646	38,7	34,3	5,1	2,2
Secondaire 1er cycle	1 443 974	38,9	561 565	10,7	29,7	4,8	1,9
Secondaire 2è cycle	564 518	24,5	138 037	2,6	28,6	4,9	1,9
Supérieur	201 762	13,9	28 144	0,5	17,9	5,0	1,8
TOTAL RURAL	10 089 455	52,1	5 254 644	84,5	33,3	5,0	2,2
TOTAL CAMEROUN	15 472 558	40,2	6 217 059	100,0	31,8	5,0	2,0

Source : ECAM II ; INS

Tableau 2.3 Principales caractéristiques socio démographiques des pauvres ruraux par régions

Variables	Adamaoua					Centre					Est				
	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté	Intensité de la pauvreté	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté	Intensité de la pauvreté	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté	Intensité de la pauvreté
Sexe du chef de ménage															
Masculin	410028	54,6	223967	89,3	30,8	862405	49,9	430304	75,3	29,5	566209	47,8	270790	86,4	35,6
Féminin	66987	39,9	26698	10,7	32,4	248391	56,7	140916	24,7	36,5	86811	49,3	42804	13,6	32,2
Age du chef de ménage															
Moins de 30 ans	52181	22,8	11916	4,8	25,2	90794	53,5	48607	8,5	35,1	126686	36,0	45582	14,5	38,0
30 - 39 ans	114156	42,4	48403	19,3	28,1	255486	44,0	112345	19,7	22,9	175720	41,6	73169	23,3	34,7
40 - 49 ans	114836	57,8	66356	26,5	32,0	283077	50,5	142988	25,0	31,0	185671	60,9	113040	36,1	37,1
50 - 59 ans	87032	72,2	62805	25,1	32,8	238114	59,2	140907	24,7	36,4	76674	50,4	38637	12,3	32,6
60 ans et+	108811	56,2	61186	24,4	31,2	243325	51,9	126373	22,1	31,5	88270	48,9	43167	13,8	30,2
Instruction du chef de ménage															
Sans niveau	290900	60,4	175601	70,1	32,2	156608	57,7	90375	15,8	39,3	180308	57,1	102891	32,8	35,8
Primaire	135867	47,6	64696	25,8	25,9	553187	59,5	329403	57,7	32,7	272461	54,9	149573	47,7	36,0
Secondaire 1 ^{er} cycle	37824	25,9	9800	3,9	42,8	283305	41,3	117029	20,5	23,8	145520	37,5	54613	17,4	33,6
Secondaire 2 ^{ème} cycle	9198	6,2	568	0,2	16,8	93039	37,0	34414	6,0	21,3	42660	8,9	3784	1,2	19,9
Supérieur	3226	0,0	0,0	0,0	0,0	24658	0,0	0,0	0,0	0,0	12073	22,6	2734	0,9	16,6
ENSEMBLE	477015	52,5	250665	100,0	31,0	1110797	51,4	571221	100,0	31,2	653022	48,0	313595	100,0	35,2

Variables	Extrême-Nord					Littoral					Nord				
	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté	Intensité de la pauvreté	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté	Intensité de la pauvreté	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté	Intensité de la pauvreté
Sexe du chef de ménage															
Masculin	2245452	58,7	1317523	91,4	34,4	326873	48,2	157456	76,3	32,0	798984	57,3	458162	95,3	31,3
Féminin	198673	62,7	124572	8,6	27,8	104829	46,6	48799	23,7	28,1	70203	31,8	22354	4,7	23,1
Age du chef de ménage															
Moins de 30 ans	362098	48,9	177215	12,3	34,9	32366	24,3	7859	3,8	24,7	132249	40,4	53404	11,1	25,2
30 - 39 ans	484774	55,7	270082	18,7	34,4	62808	47,2	29647	14,4	28,2	200791	48,1	96660	20,1	24,3
40 - 49 ans	585575	65,1	381181	26,4	32,7	84403	46,8	39467	19,1	33,4	220172	59,0	129879	27,0	30,9
50 - 59 ans	376427	60,8	229031	15,9	35,7	115529	54,3	62712	30,4	29,6	193277	60,6	117097	24,4	36,4
60 ans et+	635251	60,5	384586	26,7	33,0	136594	48,7	66569	32,3	33,2	122698	68,0	83477	17,4	34,7
Instruction du chef de ménage															
Sans niveau	1793638	60,8	1090000	75,6	32,4	91100	43,8	39880	19,3	31,5	599306	60,0	359395	74,8	32,3
Primaire	474175	57,8	273986	19,0	36,0	212414	58,4	124100	60,2	33,1	204319	45,0	91846	19,1	28,7
Secondaire 1 ^{er} cycle	138801	44,4	61637	4,3	46,4	77080	39,2	30200	14,6	19,3	57972	47,7	27664	5,8	21,8
Secondaire 2 ^{ème} cycle	23335	46,8	10924	0,8	51,8	42276	28,6	12074	5,9	37,8	6269	23,0	1443	0,3	15,3
Supérieur	14175	39,1	5547	0,4	27,8	8831	0,0	0,0	0,0	0,0	1320	12,7	168	0,0	13,4
ENSEMBLE	2444124	59,0	1442094	100,0	33,8	431701	47,8	206254	100,0	31,1	869186	55,3	480516	100,0	30,9

Tableau 2.2 Principales caractéristiques socio démographiques des pauvres par régions

Variables	Nord-Ouest					Ouest					Sud				
	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté	Intensité de la pauvreté	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté	Intensité de la pauvreté	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté	Intensité de la pauvreté
Sexe du chef de ménage															
Masculin	1047373	58,9	616918	70,7	41.9	1081631	45,6	492807	81,5	29.1	372024	33,5	124715	80,8	23.6
Féminin	378275	67,7	256023	29,3	38.4	298229	37,6	112224	18,5	23.0	102429	28,9	29567	19,2	25.2
Age du chef de ménage															
Moins de 30 ans	164434	56,8	93470	10,7	38.4	123169	34,8	42906	7,1	17.8	57351	15,5	8880	5,8	21.9
30 - 39 ans	297006	60,3	179224	20,5	45.6	309578	28,5	88304	14,6	26.9	111692	31,3	34989	22,7	23.8
40 - 49 ans	314493	62,5	196713	22,5	37.7	308468	39,7	122417	20,2	26.8	160930	34,7	55855	36,2	20.0
50 - 59 ans	282398	56,3	159073	18,2	38.0	288330	53,6	154654	25,6	29.5	62012	36,5	22605	14,7	22.5
60 ans et+	367315	66,6	244461	28,0	42.9	350317	56,2	196751	32,5	30.2	82470	38,7	31954	20,7	32.3
Instruction du chef de ménage															
Sans niveau	447233	66,0	295236	33,8	40.8	397189	60,6	240688	39,8	28.5	25522	43,5	11098	7,2	35.9
Primaire	747276	65,7	491050	56,3	41.4	556603	44,4	247179	40,9	29.5	171950	41,8	71803	46,5	22.7
Secondaire 1 ^{er} cycle	124974	56,1	70139	8,0	40.6	265963	34,0	90552	15,0	24.3	179692	29,5	52962	34,3	22.0
Secondaire 2 ^{ème} cycle	62895	23,3	14630	1,7	32.4	129948	17,1	22239	3,7	21.7	76217	22,8	17365	11,3	25.9
Supérieur	43269	4,4	1886	0,2	7.4	30158	14,5	4373	0,7	22.8	21073	5,0	1055	0,7	38.6
ENSEMBLE	1425647	61,2	872941	100,0	40.9	1379861	43,8	605031	100,0	28.0	474454	32,5	154283	100,0	23.9

Variables	Sud-Ouest				
	Effectif de la population	Incidence de la pauvreté	Effectif des pauvres	Structure de la pauvreté	Intensité de la pauvreté
Sexe du chef de ménage					
Masculin	668040	44,0	293776	82,1	34.1
Féminin	155607	41,3	64267	17,9	27.4
Age du chef de ménage					
Moins de 30 ans	101345	33,5	33935	9,5	22.5
30 - 39 ans	211613	39,6	83706	23,4	27.6
40 - 49 ans	247984	53,4	132316	37,0	40.0
50 - 59 ans	163291	38,4	62627	17,5	33.4
60 ans et+	99413	45,7	45459	12,7	29.0
Instruction du chef de ménage					
Sans niveau	167483	53,2	89087	24,9	40.5
Primaire	401662	47,1	189010	52,8	31.5
Secondaire 1 ^{er} cycle	132845	35,4	46971	13,1	29.1
Secondaire 2 ^{ème} cycle	78679	26,2	20595	5,8	33.2
Supérieur	42979	28,8	12380	3,5	11.9
ENSEMBLE	823648	43,5	358043	100,0	32.9

2.4 Pauvreté et marché de travail

Bien que le marché du travail en milieu rural soit largement dominé par les activités agropastorales assurant presque le plein emploi, il demeure intéressant de voir si la situation d'activité joue un rôle dans le phénomène de la pauvreté à travers son influence sur la génération des revenus.

Pour prendre en compte les principales activités exercées, dix groupes socio-économiques³ ont été isolés dans le milieu rural, en fonction de la situation d'activité, de la situation dans l'emploi, de la CSP et du secteur institutionnel. A cet effet, on distinguera les patrons et cadres des secteurs public et privé formel, les autres salariés du secteur public, les autres salariés du privé formel, les exploitants agricoles, les dépendants agricoles (salariés et aides familiales) informels, les patrons et les travailleurs pour compte propre non agricoles informels, **les salariés non agricoles informels**, les chômeurs, les étudiants et les retraités, et les invalides et autres inactifs.

2.4.1 Pauvreté et situation d'activité

S'agissant de la situation d'activité, les résultats montrent que le taux d'activité de 78,9% au sens du BIT passe à 84,4% quand on reconsidère la situation des inactifs qui se disent prêts à travailler s'ils trouvent un emploi. De même, le taux de chômage de 2,3% au sens du BIT passe à 8,6% lorsqu'on prend en compte les chômeurs découragés.

Par rapport à cette situation de chômage résiduelle ou de quasi plein emploi, on comprend que la pauvreté touche beaucoup plus les ménages des actifs occupés, en ampleur et en effectifs ; plus de 93% de pauvres appartiennent à cette catégorie. Les ménages dirigés par les chômeurs sont les moins vulnérables. Cette situation est le reflet de la prédominance d'emplois précaires et très peu rémunérateurs en zone rurale. La notion d'emploi du moment utilisée cache la situation réelle que l'on ne peut observer qu'en travaillant sur la situation de l'emploi des 12 derniers mois. Les chômeurs du moment peuvent avoir épargné dans le cadre de leurs éventuels emplois antérieurs. De même, ils sont susceptibles de recevoir de l'assistance familiale, et certains de leurs membres travaillent.

S'agissant des actifs occupés en zone rurale, les ménages dont le chef est exploitant agricole abritent 68% de la population totale. Ces exploitants agricoles forment le groupe le plus défavorisé parmi les ménages dirigés par un chef qui est actif occupé. Avec un taux de pauvreté de 58,1%, ce groupe renferme trois pauvres sur quatre. Ces derniers accusent un gap de revenus de près de 33,7% par rapport au seuil de pauvreté. C'est également dans ce groupe que l'on retrouve les dépenses par tête et par équivalent adulte les plus faibles. Le maximum de la part alimentaire dans la dépense totale (60,5%) y est également enregistré, preuve que la situation est vraiment très difficile dans cette catégorie de ménages. On note paradoxalement à cette situation, que c'est au sein de ces ménages que le nombre moyen d'actifs occupés est le plus élevé.

Dans les ménages dirigés par les dépendants agricoles informels, 53,4% de personnes sont pauvres. En terme de forte contribution à la pauvreté, les patrons et travailleurs à compte propre informels non agricoles avec une incidence de 48,6% fournissent près de 8% de pauvres, ce qui constitue la seconde contribution après les exploitants agricoles.

³ Le passage de 14 GSE au niveau national à 10 au niveau rural tient compte des groupes non suffisamment représentés dans ce dernier milieu.

En ce qui concerne les inactifs, les ménages des inactifs comprennent ceux dirigés par les étudiants/retraités et ceux dirigés par les invalides/autres inactifs. La différenciation a été faite pour voir si le premier groupe qui est supposé bénéficier des revenus de transferts des parents et de la sécurité sociale sont mieux lotis que l'autre qui par nature n'a aucune source de revenus stable. Au sein des ménages du premier groupe, une personne sur cinq est pauvre, contrairement au deuxième groupe qui enregistre un taux de pauvreté de 61% et une intensité de pauvreté de 22%.

Dans les ménages dirigés par des chômeurs, 42,8% de personnes sont touchées par la pauvreté. Ces ménages comptent en moyenne moins d'un actif occupé qui a environ 6 personnes à sa charge. Les ménages dirigés par des chômeurs se caractérisent en outre par une répartition moins inégalitaire des revenus ; en effet, ils enregistrent la sévérité de la pauvreté la plus faible après celle observée chez les ménages dirigés par les « autres salariés du privé formel ».

A l'examen des résultats, le second groupe se présente comme le plus vulnérable parmi les inactifs, avec un taux de pauvreté trois fois plus élevé que dans le premier groupe. C'est au sein des ménages dirigés par les invalides/autres inactifs que le gap de revenus pour sortir de la pauvreté est le plus élevé (parmi les 10 GSE), atteignant 36% du seuil de pauvreté, soit 84.000 francs CFA par personne et par an.

Tableau 2.4 Répartition des pauvres selon les groupes socio-économiques des chefs de ménage

GSE des chefs de ménage	Effectif de population	Taux de pauvreté	Effectif de pauvres	Structure pauvreté	Intensité	Sévérité	Taille des ménages	Dep moy équi-adult	Dep moy tête	Part dep alim	Part dep non alim	Nbre moy actifs occupés	Taux de pluri-acti	Rapport de dépendance
Cadres/patrons publics et privé Formel	566 768	19,2	109 033	2,1	31,3	12,9	5,6	558 458	448 481	41,6	58,4	2,0	42,4	2,8
Autres salariés publics	472 909	37,0	175 107	3,3	34,2	15,8	5,3	404 881	329 058	47,5	52,5	1,8	41,4	3,0
Autres salariés privé formel	259 775	18,4	47 720	0,9	21,8	7,5	4,3	483 996	400 352	51,1	48,9	1,7	23,1	2,5
Exploitants agricoles	6 871 832	58,1	3 990 808	75,9	33,7	15,0	5,1	305 593	232 554	60,5	39,5	2,4	36,4	2,1
Dépendants agricoles informels	204 613	53,4	109 331	2,1	30,6	14,0	3,7	312 762	258 213	57,7	42,3	1,6	39,0	2,4
Patrons, travailleurs pour compte Propre non agricole informel	840 103	48,6	408 139	7,8	30,0	12,0	4,9	379 412	302 339	53,2	46,8	2,1	42,3	2,4
Salariés non agricoles informels	252 580	42,6	107 595	2,0	36,6	16,6	4,4	369 826	308 769	51,4	48,6	1,9	46,0	2,4
Chômeurs	153 522	42,8	65 637	1,2	27,0	9,6	5,2	408 695	317 143	50,5	49,5	0,7	0,0	7,2
Etudiants et retraités	107 819	20,7	22 343	0,4	30,9	14,1	3,7	402 412	337 857	43,9	56,1	0,7	0,0	5,4
Invalides et autres inactifs	359 532	60,9	218 931	4,2	36,1	16,8	4,5	332 731	246 617	55,1	44,9	1,2	0,0	3,8
Ensemble	10 089 453	52,1	5 254 644	100,0	33,3	14,7	5,0	340 242	264 750	55,9	44,1	2,2	34,9	2,3

Source : ECAM II ; INS

2.4.2 Pauvreté et emplois ruraux

Parmi les six activités du monde rural explorées, trois seulement ont permis d'atteindre dans l'échantillon de 10.992 ménages, des effectifs permettant de les étudier au plan national. L'exploitation forestière avec des données sur 206 ménages intéresse beaucoup plus les régions forestières. L'aviculture et la pisciculture intéressent chacune moins de un pour cent de l'échantillon des ménages. Ainsi, l'agriculture, l'élevage et la pêche sont les seules activités largement pratiquées et il convient d'examiner à quelle échelle suivant les régions et comment ces activités se répartissent entre ménages pauvres et non pauvres.

Tableau 2.5 Quelques caractéristiques des ménages agriculteurs

REGIONS	% de ménages agriculteurs			Pauvreté des ménages agriculteurs				Taille des exploitations (%)		
	Pauvre	non pauvre	ensemble	Ménages agriculteurs	incidence de la pauvreté	Ménages Pauvres	Structure de la pauvreté	moins de 2 ha	2 à 5 ha	5 ha et Plus
ADAMAOUA	87,5	80,1	82,9	87 896	40,1	35 246	4,6	76,0	18,6	5,3
CENTRE	95,3	86,3	89,7	184 224	39,9	73 505	9,6	43,1	20,7	36,2
EST	85,8	71,6	76,5	92 689	38,8	35 963	4,7	45,9	21,4	32,7
EXTREME-NORD	97,9	93,1	95,5	411 096	49,9	205 137	26,9	65,3	26,5	8,2
LITTORAL	94,3	73,3	80,4	83 322	40,0	33 329	4,4	67,2	19,9	12,9
NORD	96,8	94,2	95,2	169 139	37,6	63 596	8,3	61,1	24,8	14,0
NORD-OUEST	98,4	89,9	94,2	302 186	53,0	160 159	21,0	65,8	29,2	5,0
OUEST	95,8	87,0	89,9	242 077	35,1	84 969	11,2	71,8	24,6	3,7
SUD	92,7	66,7	71,8	69 576	25,4	17 672	2,3	37,5	20,5	41,9
SUD-OUEST	80,8	64,1	69,6	138 190	38,3	52 927	6,9	78,9	15,0	6,1
ENSEMBLE	94,6	83,1	87,7	1 780 395	42,8	762 009	100,0	63,2	23,9	12,9

Source : ECAM II ; INS

Parmi les 2.030.000 ménages ruraux, près de 9 sur 10 ont au moins un membre qui est exploitant agricole. Ces ménages agriculteurs sont plus nombreux chez les ménages pauvres par rapport aux ménages non pauvres. L'appartenance aux métiers d'agriculteur se confirme comme un handicap pour les conditions de vie des ménages. Le pourcentage de ménages d'agriculteur atteint 95% dans les milieux ruraux de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest, qui sont deux zones reconnues comme les plus pauvres.

S'agissant de la pauvreté au sein des ménages d'agriculteur, elle touche 42,8% de ménages, avec des taux particulièrement élevés dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest. Dans ces deux régions, les ménages pratiquent essentiellement une agriculture de subsistance, du fait des problèmes d'enclavement ou de l'insuffisance de la pluviométrie pour l'Extrême-Nord. Sur les 762.000 ménages d'agriculteur pauvres, 48% habitent ces deux régions.

L'une des principales caractéristiques de leurs exploitations agricoles c'est d'être des exploitations de petite taille. 63,2% de ménages exploitent des parcelles de moins de 2 hectares, alors que ceux qui disposent des exploitations de 5 hectares et plus représentent à peine 13%.

Tableau 2.6 Quelques caractéristiques des ménages éleveurs

REGIONS	% de ménages éleveurs			Pauvreté des ménages éleveurs				Services vétérinaires bovins		
	pauvre	non pauvre	ensemble	Ménages éleveurs	incidence pauvreté	Ménages pauvres	structure pauvreté	pauvre	non pauvre	ensemble
ADAMAOUA	54,9	57,4	56,5	59 858	37,0	22 147	4,6	97,6	81,7	87,5
CENTRE	47,3	32,1	37,8	77 656	47,0	36 498	7,6			
EST	33,9	23,6	27,2	32 931	43,2	14 226	3,0	100,0	100,0	100,0
EXTREME-NORD	82,9	73,9	78,3	337 091	51,5	173 602	36,4	85,2	74,5	80,0
LITTORAL	18,8	17,1	17,7	18 313	36,2	6 629	1,4			
NORD	78,5	68,5	72,2	128 282	40,2	51 569	10,8	92,3	78,2	84,9
NORD-OUEST	71,3	73,0	72,1	231 294	50,1	115 878	24,3	73,5	100,0	83,4
OUEST	32,0	32,5	32,4	87 170	32,7	28 505	6,0		100,0	100,0
SUD	46,1	32,5	35,2	34 105	25,7	8 765	1,8		100,0	100,0
SUD-OUEST	29,7	21,1	24,0	47 568	40,9	19 455	4,1			
ENSEMBLE	59,2	47,1	51,9	1 054 268	45,3	477 583	100,0	86,9	77,6	82,1

Source : ECAM II ; INS

Un ménage rural sur deux dispose au moins d'un membre qui pratique l'élevage. Ces ménages d'éleveurs sont plus nombreux chez les ménages pauvres par rapport aux ménages non pauvres. L'appartenance aux métiers d'éleveurs se confirme également comme un handicap pour les conditions de vie des ménages. Le pourcentage de ménages d'éleveurs est particulièrement élevé dans les milieux ruraux de l'Extrême-Nord, du Nord et du Nord-Ouest où il atteint 72%.

En ce qui concerne la pauvreté au sein des ménages d'éleveur, elle touche 45,3% de ménages, avec des taux particulièrement élevés dans les régions de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest. Dans ces deux régions comme ailleurs, les ménages pratiquent essentiellement un élevage extensif de transhumance, qui entretient des conflits agriculteurs/éleveurs du fait du manque de pâturages. Sur les 478.000 ménages d'éleveur pauvres, 60,7% habitent ces deux régions.

Tableau 2.7 Quelques caractéristiques des ménages pêcheurs

REGIONS	% de ménages pêcheurs			Pauvreté des ménages pêcheurs				Source de financement		
	pauvre	non pauvre	ensemble	Ménages pêcheurs	incidence pauvreté	Ménages pauvres	structure pauvreté	autofinancement	parents et amis	tontine et autres
ADAMAOUA	2,9	6,5	5,1	5 423	21,4	1 161	2,9	100,0	0,0	0,0
CENTRE	12,1	8,5	9,9	20 283	46,2	9 371	23,3	79,5	8,9	11,6
EST	13,9	11,0	12,0	14 540	39,9	5 801	14,4	100,0	0,0	0,0
EXTREME-NORD	5,6	9,1	7,4	31 947	36,8	11 756	29,2	52,1	44,2	3,7
LITTORAL		1,1	0,7	729		0	0,0	100,0	0,0	0,0
NORD	4,8	4,5	4,6	8 166	38,6	3 152	7,8	75,4	24,6	0,0
NORD-OUEST	2,6	0,9	1,8	5 648	75,4	4 259	10,6	81,1	14,6	4,4
OUEST	1,3	2,0	1,8	4 792	24,7	1 184	2,9	94,3	0,0	5,7
SUD	16,3	3,7	6,2	5 974	52,0	3 106	7,7	93,6	5,4	1,0
SUD-OUEST	0,6	0,1	0,3	540	69,8	377	0,9	100,0	0,0	0,0
ENSEMBLE	5,0	4,7	4,8	98 042	41,0	40 197	100,0	76,2	19,6	4,2

Source : ECAM II ; INS

La pêche est moins répandue que les deux premières activités. Moins de 5% des ménages la pratique au niveau des zones rurales. Les zones de fortes concentrations d'activités se trouvent dans les provinces du Centre, de l'Est et de l'Extrême-Nord. Le taux de pauvreté parmi cette catégorie de ménage se situe à 41,0%, avec des taux particulièrement élevés dans les régions du Nord-Ouest, du Sud et du Sud-Ouest. Au total, sur les 98.000 ménages de pêcheurs, 40.000 vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Sur ces 40.000 ménages 52,5% habitent les régions du Centre et de l'Extrême-Nord.

Trois ménages sur quatre autofinancent cette activité alors que un sur cinq bénéficie du concours financier des parents et amis.

En conclusion, les emplois ruraux offrent de faibles opportunités de générer des revenus en faveur des ménages du fait du manque d'infrastructures économiques de base et du financement adéquat des activités pratiquées.

CHAPITRE 3. PAUVRETE ET CONSOMMATION DES MENAGES

Sur le plan méthodologique, les revenus des ménages ont été estimés par leur consommation. Les dépenses des ménages ont donné lieu à l'estimation de deux principaux indicateurs à savoir l'indicateur du niveau du bien-être et les dépenses des ménages au sens de la comptabilité nationale. L'indicateur du niveau de bien-être qui est un proxy du revenu permet de répartir les ménages entre pauvres et non pauvres. Les dépenses des ménages au sens de la comptabilité nationale est une importante source d'information pour caler les données des comptes des ménages. La différence essentielle entre les deux approches vient d'une part du fait que toutes les dépenses ne contribuent pas nécessairement au bien-être du ménage et d'autre part de la différence qu'il convient de faire entre les caractères microéconomiques du bien-être et macroéconomiques des dépenses des ménages. L'exemple le plus parlant concerne les biens durables dont les valeurs d'usage sont prises en compte au niveau du bien-être alors que les achats sont intégrés dans les dépenses de ménage au sens de la comptabilité nationale.

3.1 Dépenses de consommation et leur distribution

Au sens du bien-être, les indicateurs de dépense par équivalent adulte⁴ et par tête permettent de mesurer les parts individuelles des consommations au sein des ménages. Les résultats du tableau qui suit montrent le comportement de ces indicateurs selon le statut de pauvreté.

Tableau 3.1 Dépenses moyennes de consommation des ménages par région et niveau de vie

REGIONS	Dépense moyenne par équivalent-adulte			Dépense moyenne par tête		
	pauvres	non pauvres	ensemble	pauvres	non pauvres	ensemble
ADAMAOUA	167 260	410 072	317 772	125 253	324 560	248 798
CENTRE	169 119	460 896	351 262	126 216	355 321	269 236
EST	156 571	463 513	357 360	116 389	368 437	281 269
EXTREME-NORD	158 235	432 244	299 044	116 143	327 802	224 911
LITTORAL	161 360	500 732	384 919	122 211	400 542	305 559
NORD	167 475	404 475	316 917	121 645	319 691	246 524
NORD-OUEST	141 033	482 988	309 690	103 777	375 130	237 612
OUEST	173 814	457 412	363 895	128 265	355 530	280 589
SUD	179 175	515 176	449 152	130 732	414 952	359 103
SUD-OUEST	164 881	488 015	381 476	129 417	408 270	316 331
ENSEMBLE	159 814	458 952	340 242	118 555	360 937	264 750

Source : ECAM II ; INS

En zone rurale, qu'il s'agisse de la dépense par équivalent adulte ou de la dépense par tête, les ménages pauvres consomment en moyenne trois fois moins que les ménages non pauvres. Sur le plan régional, quatre provinces (Extrême-Nord, Nord-Ouest, Nord et Adamaoua) enregistrent une dépense moyenne par équivalent adulte inférieure à la moyenne nationale. Ces mêmes régions enregistrent des dépenses par tête moyennes inférieures à la moyenne nationale. La caractéristique commune de ces quatre régions est qu'elles ont des zones rurales particulièrement enclavées. De plus, l'Extrême-Nord et le Nord sont des régions structurellement pauvres, à cause des conditions naturelles particulièrement défavorables (sécheresse, pluviométrie insuffisante et autres catastrophes naturelles).

⁴ La dépense par équivalent adulte prend en compte l'échelle d'équivalence RDA pour normaliser la taille des ménages. Pour plus de détails, se référer à la méthodologie de l'élaboration du seuil de pauvreté et du calcul de l'indicateur du niveau de vie.

Sur le plan spatial, la répartition des revenus respecte à peu près le poids démographique de chaque région. Cependant, les régions les plus pauvres déjà identifiées connaissent un déficit de revenus en rapport avec leur poids démographique. Ce déficit semble significatif à l'Extrême-Nord et au Nord-Ouest où la part des revenus est inférieure au poids démographique de plus d'un point de pourcentage. Dans ces deux régions, les inégalités aggravent le fait qu'elles aient une part de revenus inférieure à leur poids démographique ; la consommation des plus riches est respectivement 5,1 et 7,5 fois plus élevée que celle des plus pauvres à l'Extrême-Nord et dans le Nord-Ouest. Ceci confirme et justifie les plus fortes intensités de la pauvreté enregistrées dans ces régions.

Tableau 3.2 Concentration de la population et des dépenses de consommation par région

Régions	% de ménages	% de la population	% de revenus	Q5/Q1
ADAMAOUA	5,2	4,7	4,4	4,4
CENTRE	10,1	11,0	11,2	5,5
EST	6,0	6,5	6,6	5,4
EXTREME-NORD	21,2	24,2	21,8	5,1
LITTORAL	5,1	4,3	4,8	5,8
NORD	8,8	8,6	7,9	4,6
NORD-OUEST	15,8	14,1	12,9	7,5
OUEST	13,3	13,7	14,7	4,6
SUD	4,8	4,7	5,9	4,9
SUD-OUEST	9,8	8,2	9,7	6,3
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0	5,6

Source : ECAM II ; INS

Toujours par rapport aux inégalités, la sévérité de la pauvreté qui est de 13,8% au plan national s'élève à 14,7% en milieu rural. Il s'ensuit que les dépenses des pauvres sont plus dispersées autour de sa moyenne en zone rurale qu'au niveau national. En d'autres termes, les inégalités sont plus fortes entre les pauvres en milieu rural qu'entre les pauvres en milieu urbain. S'agissant du rapport entre le cinquième et le premier quintile, l'Adamaoua, le Nord, l'Ouest et le Sud sont des régions où les inégalités sont modérées par rapport au reste du pays.

La discrimination urbain/rural peut aussi s'examiner au travers de la structure de la consommation selon les postes de dépenses, le mode d'acquisition et les principaux produits. Ces différentes classifications permettent de faire un éclairage sur les choix susceptibles d'être influencés par le niveau de vie.

3.2 Structure des dépenses de consommation

Tableau 3.3 Structure de la consommation par postes de dépenses selon le niveau de vie

Postes de dépenses	Pauvres		Non pauvres		Ensemble	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
ALIMENTATION	329 399 875 401	53,3	778 666 610 583	49,8	1 108 066 485 984	50,8
CAFE, RESTAURANT	12 257 682 067	2,0	53 791 992 927	3,4	66 049 674 994	3,0
BOISSONS	4 921 693 807	0,8	18 126 460 446	1,2	23 048 154 253	1,1
TABACS	1 883 903 832	0,3	5 844 560 917	0,4	7 728 464 749	0,4
HABILLEMENT ET CHAUSSURES	38 796 916 224	6,3	102 184 372 114	6,5	140 981 288 338	6,5
LOYER EAU ELEC ET COMBUSTI	103 386 622 655	16,7	198 441 212 692	12,7	301 827 835 347	13,8
EQUIPEMENT DE MAISON	26 089 139 136	4,2	75 272 074 021	4,8	101 361 213 157	4,6
SANTE	34 528 581 697	5,6	95 851 565 562	6,1	130 380 147 259	6,0
TRANSPORTS	26 783 536 647	4,3	120 727 020 318	7,7	147 510 556 965	6,8
EDUCATION	20 251 976 117	3,3	52 637 450 244	3,4	72 889 426 362	3,3
SOINS PERSONNELS	10 315 738 742	1,7	32 751 365 824	2,1	43 067 104 567	2,0
LOISIRS	1 766 030 393	0,3	13 438 695 880	0,9	15 204 726 273	0,7
BIENS ET SERVICES DIVERS	7 129 368 195	1,2	16 708 338 884	1,1	23 837 707 079	1,1
ENSEMBLE	617 511 064 915	100,0	1 564 441 720 412	100,0	2 181 952 785 327	100,0

Source : ECAM II ; INS (montants en francs CFA)

Les ménages ruraux consacrent 55,3% de leurs dépenses de consommation à l'alimentation qui incluent les dépenses de boissons, de café/restaurant et de tabacs. Ce niveau de consommation est de 54,8% chez les ménages non pauvres, contre 57,4% chez les ménages pauvres. Ce niveau de dépense alimentaire tranche nette avec le milieu urbain où les ménages consacrent dans l'ensemble seulement 33,1% de leurs dépenses à l'alimentation. Selon la loi d'Engel qui affirme que plus les revenus sont bas plus la part affectée à la consommation alimentaire est forte, on confirme ainsi que les revenus sont plus faibles en milieu rural par rapport au milieu urbain.

Les deux autres postes de dépenses où l'on note une différence très sensible entre les milieux urbain et rural sont les transports et les dépenses de loyers, de l'eau, de l'électricité et de combustibles. Les transports coûtent cher en ville où les offres de services de transport sont variées. Les ménages y consacrent 15,5% de leurs dépenses de consommation, contre 6,8% chez les ménages ruraux. En zone rurale, les moyens de transports modernes sont peu utilisés. S'agissant des dépenses de loyers, la prise en compte des loyers imputés a permis de réduire la différence entre les deux milieux. Ainsi, les dépenses de loyers représentent respectivement 17,8% et 13,8% des dépenses de consommation en milieu urbain et rural.

L'analyse du mode d'acquisition montre qu'en matière d'alimentation, les achats qui représentent la consommation monétaire se situent autour de 29% des dépenses totales en zone rurale tout comme en milieu urbain. L'autoconsommation est plus importante en milieu rural où elle représente 24,6% de dépenses totales contre 12,2% en moyenne nationale.

Tableau 3.4 Structure de la consommation par région selon le mode d'acquisition en %

Régions	Rural				Ensemble			
	Achats	Autocon sommation	Transferts	Non alimentaire	Achats	Autocon sommation	Transferts	Non alimentaire
DOUALA					27,3	0,2	0,9	71,6
YAOUNDE					29,8	0,7	1,4	68,1
ADAMAOUA	27,8	23,5	5,7	43,0	32,3	14,6	3,8	49,3
CENTRE	22,0	23,7	2,3	52,0	23,1	20,4	2,3	54,2
EST	30,3	24,8	2,8	42,2	30,4	20,0	2,4	47,2
EXTREME-NORD	36,0	30,9	0,5	32,6	37,6	26,4	0,5	35,5
LITTORAL	27,5	16,8	3,0	52,7	31,5	9,8	2,2	56,5
NORD	22,8	35,8	1,7	39,8	26,6	24,2	1,3	47,9
NORD-OUEST	26,2	21,1	1,0	51,6	29,0	15,1	1,0	54,8
OUEST	25,1	23,4	4,5	47,1	27,2	17,0	3,8	52,0
SUD	26,5	23,2	3,1	47,2	28,1	20,5	3,0	48,4
SUD-OUEST	31,7	14,3	1,5	52,5	31,9	9,0	1,2	57,8
ENSEMBLE	28,4	24,6	2,2	44,8	29,7	12,2	1,7	56,5

Source : ECAM II ; INS

L'Extrême-Nord et le Nord-Ouest sont deux provinces caractérisées par de faibles transferts en nature reçus, contrairement à l'Adamaoua, à l'Ouest, au Sud et au Littoral où ces transferts constituent un appoint de revenus non négligeable pour les ménages du milieu rural. Dans ces provinces, les transferts se font dans les deux sens. Les ménages ruraux reçoivent des produits industriels de leurs relations habitant le milieu urbain et leur envoient des produits vivriers. Les transferts en espèces n'ont pas été pris en compte car constituent des revenus enregistrés au moment de leur utilisation.

En milieu rural, ce sont les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord qui tirent vers le haut l'autoconsommation avec respectivement un niveau de 35,8% et de 30,9%. Partout ailleurs, elle représente moins de 24,8% des consommations totales. Elle est particulièrement faible dans le Littoral et le Sud-Ouest.

3.3 Principaux produits consommés

Les principaux produits consommés en termes de dépenses que les ménages y consacrent donnent une dimension de la demande annuelle des différents produits. Leur connaissance peut permettre une politique en faveur de leur production locale dans le cadre de la politique de la diversification agricole ou des mesures de tarification plus ou moins favorables selon que le produit⁵ est plus consommé par les ménages pauvres ou non pauvres.

⁵ Les consommations retenues n'incluent pas les aliments préparés et pris hors ménage

Tableau 3.5 Consommation des principaux produits vivriers (montants en millions de FCFA)

Produits	Urbain		Rural		Ensemble	
	Montants	Coefficients budgétaires	Montants	Coefficients budgétaires	Montants	Coefficients budgétaires
1. Mil et sorgho						
Mil et sorgho	3 015	0,4	128 280	10,6	131 294	6,4
Farine de mil et sorgho	317	0,0	8 939	0,7	9 256	0,5
2. Riz	48 132	5,8	64 028	5,3	112 160	4,8
3. Maïs						
Maïs sec en grain	21 603	2,6	76 068	6,3	97 671	4,8
Farine de maïs	4 498	0,5	14 163	1,2	18 660	0,9
Maïs en épis	628	0,1	3 093	0,2	3 721	0,2
Bière de maïs ou de mil	200	0,0	510	0,0	710	0,0
4. Macabo et taro						
Macabo	15 436	1,9	43 484	3,6	58 920	2,9
Taro	2 689	0,3	6 430	0,5	9 118	0,4
5. Manioc						
Manioc frais en tubercule	10 821	1,3	46 656	3,9	57 477	2,8
Manioc déshydraté	2 767	0,3	11 316	0,9	14 084	0,7
Dari/tapioca	4 255	0,5	4 396	0,4	8 651	0,4
Bâton de manioc	5 739	0,7	2 864	0,2	8 603	0,4
Farine de manioc	3 107	0,4	3 142	0,3	6 224	0,3
Feuille de manioc	856	0,1	3 607	0,3	4 463	0,2
6. Plantain						
Plantain frais non mûr	17 119	2,1	35 331	2,9	52 450	2,6
Plantain mûr	5 903	0,7	2 025	0,2	7 928	0,4
7. Arachide						
Arachide fraîche	3 355	0,4	41 173	3,4	44 528	2,2
Arachide séchée décortiquée	14 123	1,7	29 285	2,4	43 408	2,1
Arachide grillée ou bouillie	1 236	0,1	974	0,1	2 210	0,1

Source : ECAM II ; INS

L'alimentation des camerounais est dominée par les céréales et les féculents. Les céréales les plus consommées sont le mil/sorgho, le riz et le maïs. Parmi ces trois produits, le riz est massivement importé, la production locale étant résiduelle du point de vue des quantités (63.000 tonnes en 1999/2000⁶) et cher par rapport à sa qualité. Le riz paddy produit localement se fait essentiellement à l'Extrême-Nord. Une bonne partie de cette production est exportée dans les pays voisins ; le coût du transport pour l'acheminer vers les centres de consommation au sud du pays serait très élevé. Le mil/sorgho et le maïs sont plus consommés en zone rurale, alors que le riz est très présent autant dans les plats des urbains que des ruraux.

Une politique de soutien aux spéculations fortement demandées sur le marché locale peut alors être mieux orientée.

⁶ Voir annuaire statistique du Cameroun année 2000.

Les produits à base de féculents sont consommés à grande échelle dans le milieu rural, sauf en ce qui concerne le plantain qui se retrouve dans les deux milieux. Pour une évaluation des marchés de ces produits, il convient de rappeler que les consommations du milieu rural contiennent une importante part d'autoconsommation, et que les estimations de la demande en maïs et arachide sont certainement moins bonnes du fait de la saisonnalité de ces produits et de la méthodologie de l'enquête qui était à un seul passage.

Tableau 3.6 Consommation des principaux produits de la pêche (montants en millions de FCFA)

Produits	Urbain		Rural		Ensemble	
	Montants	Coefficients budgétaires	Montants	Coefficients budgétaires	Montants	Coefficients budgétaires
1. Poisson fumé	23 622	2,8	53 433	4,4	77 055	3,8
2. Maquereau	25 743	3,1	20 045	1,7	45 788	2,2
3. Poisson d'eau douce	2 502	0,3	11 368	0,9	13 871	0,7
4. Autres poissons frais	6 921	0,8	3 740	0,3	10 660	0,5
5. Autres poissons de mer	7 593	0,9	2 844	0,2	10 437	0,5
6. Crevettes séchées	2 475	0,3	2 742	0,2	5 220	0,3

Source : ECAM II ; INS

Les dépenses consacrées aux produits de la pêche se concentrent autour de deux produits à savoir le poisson fumé et le maquereau frais qui représentent plus de deux tiers du budget que les ménages consacrent à ces produits. Les dépenses d'achat du poisson fumé sont deux fois plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain, alors que d'un point de vue budgétaire, la différence de consommation du maquereau entre les deux milieux n'est pas très significative. Le poisson d'eau douce qui est de production locale occupe la troisième place sur le plan budgétaire avec une demande qui avoisine les 14 milliards de francs dont 11 milliards en zone rurale.

La consommation des produits de l'élevage est dominée par la viande bovine dont la variété la plus commercialisée est la viande de bœuf avec os. Parmi les produits de la volaille, c'est le poulet vivant qui est très demandé, avant les œufs pour lesquels les ménages consacrent annuellement une enveloppe de près de neuf milliards de FCFA. Malgré l'interdiction de la circulation de la viande de brousse pour cause de la protection de l'environnement et de la biodiversité, ce produit mobilise près de 20 milliards de FCFA de dépenses par an avec près de 50% pour le gibier frais et le reste pour le gibier séché.

Tableau 3.7 Consommation des principaux produits de l'élevage (montants en millions de FCFA)

Produits	Urbain		Rural		Ensemble	
	Montants	Coefficients budgétaires	Montants	Coefficients budgétaires	Montants	Coefficients budgétaires
1. Produits bovins						
Viande de bœuf avec os	37 667	4,5	38 571	3,2	76 238	3,7
Viande de bœuf sans os	16 284	2,0	12 037	1,0	28 321	1,4
Bœuf ou veau entier	2 927	0,4	3 686	0,3	6 613	0,3
Morceaux choisis de boeuf	937	0,1	131	0,0	1 068	0,1
Abats et tripes	1 383	0,2	1 454	0,1	2 836	0,1
Autres viandes de boeuf	1 045	0,1	904	0,1	1 949	0,1
Viande de bœuf séchée	469	0,1	1 279	0,1	1 747	0,1
2. Produits de la volaille						
Volaille vivant	6 747	0,8	6 102	0,5	12 850	0,6
Oeufs	7 521	0,9	1 922	0,2	9 442	0,5
Viande de poulet en partie	3 267	0,4	687	0,1	3 954	0,2
Poulet entier congelé	1 355	0,2	250	0,0	1 605	0,1
3. Viande de porc						
Viande de porc fraîche	2 589	0,3	3 379	0,3	5 968	0,3
Porc sur pied	351	0,0	2 111	0,2	2 462	0,1
4. Produits caprins						
Chèvre/mouton sur pied	2 226	0,3	3 727	0,3	5 953	0,3
Viande de mouton/chèvre	844	0,1	1 706	0,1	2 551	0,1
5. Viande de brousse						
Gibier frais	915	0,1	12 583	1,0	13 498	0,7
Gibier séché	1 931	0,2	4 878	0,4	6 809	0,3
Viande de serpent	55	0,0	953	0,1	1 007	0,0
6. Produits laitiers						
Lait entier en poudre	4 172	0,5	1 203	0,1	5 433	0,3
Lait entier concentré sucré	3 368	0,4	1 847	0,2	5 215	0,3
Lait frais liquide non traité	422	0,1	3 030	0,3	3 452	0,2
Yaourt fabricat° industrielle	2 951	0,4	219	0,0	3 170	0,2
Lait caillé	289	0,0	2 033	0,2	2 322	0,1
Lait écrémé en poudre	786	0,1	222	0,0	1 008	0,0
Lait écrémé concentré sucré	627	0,1	277	0,0	904	0,0

Source : ECAM II ; INS

Ces résultats permettent de mieux apprécier la place des principaux produits dans l'alimentation des ménages. En outre, ces mêmes données en volume permettent de les comparer à la production pour évaluer les différences. Ces différences entre offre et demande sont de nature à améliorer l'orientation de la politique de diversification agricole qui doit également avoir un volet import substitution.

CHAPITRE 4. PAUVRETE ET SERVICES SOCIAUX DE BASE

4.1 Pauvreté et santé

4.1.1 Consultations dans les structures de santé

Les populations rurales se font beaucoup plus consulter dans les centres de santé formels par rapport aux centres informels. Les consultations sont informelles lorsqu'elles sont faites par les tradipraticiens, les vendeurs informels de médicaments et les autres traitants non agréés. Les centres formels accueillent plus de personnes non pauvres, alors que les centres informels accueillent un peu plus de personnes pauvres. Les choix semblent donc guidés par le niveau de revenus ; les pauvres choisiraient le secteur informel à cause de son coût moins élevé.

Tableau 4.1 Taux de consultation selon le type de structure et le niveau de vie en %

Régions	Consultations dans structures formelles			Consultations dans structures informelles		
	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Adamaoua	59,3	69,5	64,2	40,7	30,5	35,8
Centre	55,8	69,1	62,3	44,2	30,9	37,7
Est	70,2	75,4	72,9	29,8	24,6	27,1
Extrême Nord	63,7	66,6	64,9	36,3	33,4	35,1
Littoral	84,5	92,7	88,8	15,5	7,3	11,2
Nord	65,8	67,2	66,4	34,2	32,8	33,6
Nord Ouest	75,4	78,7	76,7	24,6	21,3	23,3
Ouest	66,5	78,0	72,9	33,5	22,0	27,1
Sud	86,7	89,6	88,7	13,3	10,4	11,3
Sud Ouest	86,0	92,6	89,7	14,0	7,4	10,3
Ensemble	68,5	76,1	72,2	31,5	23,9	27,8

Source : ECAM II ; INS

Sur le plan des régions, la tendance moyenne observée dans l'ensemble du milieu rural est valable partout. La part des consultations adressées au secteur informel est cependant particulièrement élevée dans le Centre, l'Adamaoua et l'Extrême-Nord où plus de 4 personnes sur 10 se font consulter plutôt dans le secteur informel.

4.1.2 Prévalence des principales maladies

Tableau 4.2 : Taux de prévalence des principales maladies en %

Régions	Paludisme		Diarrhée		Maladie respiratoire		Méningite	
	Pauvres	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres	Pauvres	Non pauvres
Adamaoua	8,9	8,3	1,4	1,4	3,5	2,9	0,0	0,0
Centre	22,6	25,3	4,5	5,6	11,4	16,9	0,0	0,2
Est	4,0	6,6	0,9	2,5	4,2	6,9	0,0	0,4
Extrême Nord	8,7	8,0	2,0	2,0	2,0	1,6	0,1	0,0
Littoral	7,1	13,3	0,4	1,0	3,0	3,7	0,0	0,4
Nord	11,5	17,0	5,1	9,1	9,5	12,8	0,0	0,1
Nord-Ouest	6,4	8,3	1,4	2,8	5,7	7,7	0,1	0,1
Ouest	9,4	8,9	3,4	1,9	10,4	9,9	0,3	0,4
Sud	14,8	10,1	3,7	2,8	7,9	7,9	0,0	0,4
Sud-Ouest	24,5	18,1	6,6	5,6	12,9	10,0	0,3	0,5
Ensemble	11,1	12,1	2,8	3,4	6,4	8,0	0,1	0,2

Source : ECAM II ; INS

Les prévalences déclarées tournent autour de 11% pour le paludisme, 3% pour la diarrhée, 7% pour les maladies respiratoires et moins de 1% pour la méningite. Le paludisme n'est pas seulement la première cause de mortalité, mais est la maladie qui se présente sous la forme endémique dans beaucoup de régions dont le Centre et le Sud-Ouest. Ces principales maladies toucheraient un peu plus les non pauvres que les pauvres. La situation de la méningite est plus difficile à apprécier parce qu'elle est moins connue dans les populations et apparaît comme une maladie saisonnière et/ou localisée.

4.1.3 Vaccination des enfants de moins de 24 mois

La couverture vaccinale des enfants de 12 à 23 mois contre les six maladies cible du programme élargi de vaccination (PEV) que sont la rougeole, la polio, la tuberculose, la diphtérie, le tétanos et la coqueluche est satisfaite pour un enfant sur deux, alors que un enfant sur cinq n'est protégé contre aucune de ces six maladies. Cette couverture inférieure de 5 points par rapport au taux national tous milieux confondus est plus favorable aux enfants des ménages non pauvres. L'accessibilité physique et financière (transport vers les centres de santé et achat de carnets) sont certainement parmi les facteurs qui expliquent cette situation.

Tableau 4.3 : Taux d'immunisation par région et par niveau de vie

Régions	enfants 12 – 23 mois immunisés			enfants de 12 – 23 mois n'ayant reçus aucun vaccin		
	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Adamaoua	29,4	70,1	49,9	25,4	20,8	23,0
Centre	60,7	54,2	57,6	7,1	17,0	11,8
Est	27,9	62,5	44,4	44,9	25,5	35,7
Extrême Nord	33,1	31,0	32,1	36,1	30,1	33,3
Littoral	59,7	71,7	65,2	11,0	4,9	8,2
Nord	17,6	14,4	16,0	53,5	77,2	65,8
Nord-Ouest	53,1	86,8	63,7	17,7	0,0	12,2
Ouest	64,5	65,3	64,9	11,3	3,2	6,8
Sud	46,1	62,0	55,7	7,6	16,3	12,9
Sud Ouest	74,8	86,0	80,2	1,7	6,9	4,2
Ensemble	46,5	54,5	50,3	23,1	22,4	22,8

Source : ECAM II ; INS

4.1.4 Dépenses de santé

Les ménages ruraux dépensent en moyenne 13.000 francs CFA par an et par tête pour la santé de leur membre. Selon le statut de pauvreté, les ménages non pauvres dépensent en moyenne trois fois plus que les ménages pauvres pour la santé de leurs membres.

Ces dépenses représentent moins de 7% des dépenses totales des ménages. La part des dépenses affectée à la santé ne varie pas beaucoup en fonction du niveau de vie dans le milieu rural. L'important écart entre le niveau des dépenses selon le statut de la pauvreté et la similitude du poids relatif de ces dépenses dans les deux groupes traduit la différence de revenus entre les deux groupes.

Tableau 4.4 : Dépenses de santé par région selon le niveau de vie en francs CFA

Régions	Dépenses annuelles moyennes par tête			Part de la dépense de santé dans la dépense totale		
	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Adamaoua	5 031	15 382	9 943	4,6	5,8	5,4
Centre	9 840	28 340	18 826	9,2	9,8	9,6
Est	5 255	12 162	8 845	5,0	4,3	4,5
Extrême Nord	3 331	7 679	5 114	3,1	2,7	2,8
Littoral	11 842	23 510	17 936	10,4	7,1	7,9
Nord	4 314	10 292	6 987	4,1	4,2	4,2
Nord Ouest	9 182	31 113	17 684	10,0	9,8	9,9
Ouest	7 571	22 884	16 170	6,5	7,7	7,4
Sud	8 095	20 648	16 566	7,1	6,6	6,7
Sud Ouest	7 917	30 964	20 946	7,2	9,1	8,8
Ensemble	6 571	19 825	12 922	6,2	6,7	6,5

Source : ECAM II ; INS

4.1.5 Accessibilité aux infrastructures de santé

L'examen de l'accessibilité aux services de santé mesurée par la distance moyenne à parcourir et le temps moyen mis pour effectuer le trajet révèle qu'en moyenne dans le milieu rural, le centre de santé le plus proche se trouve à 5 Km du domicile des ménages et que le temps moyen mis pour effectuer le trajet est de 40 minutes.

Selon le statut de pauvreté, les membres des ménages pauvres parcourent une distance moyenne plus longue et mettent plus de temps à effectuer les trajets de leurs domiciles aux centres de santé le plus proche.

Leurs jugements sur la qualité des prestations sont plutôt favorables. Plus de 6 chefs de ménages sur 10 sont satisfaits de ces prestations. Ce niveau de satisfaction n'est pas influencé par le niveau de vie.

Tableau 4.5 Accessibilité au centre de santé le plus proche selon le niveau de vie

REGIONS	Distance moyenne en km			Temps moyen mis pour y aller en minutes			% de ménages satisfaits des prestations		
	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Adamaoua	7,95	4,83	6,01	56,0	33,5	42,0	69,9	56,2	61,4
Centre	7,87	6,15	6,80	74,8	64,6	68,5	50,3	62,5	58,0
Est	6,07	7,91	7,27	30,0	32,4	31,5	50,9	50,3	50,5
Extrême Nord	4,83	3,90	4,34	40,5	34,1	37,1	68,3	75,7	72,3
Littoral	2,53	2,51	2,52	30,8	23,3	25,8	84,8	81,8	82,8
Nord	7,99	8,87	8,53	60,9	58,7	59,6	57,4	61,0	59,4
Nord Ouest	5,63	3,49	4,56	50,6	32,5	41,6	73,3	77,7	75,5
Ouest	2,72	3,52	3,26	28,6	30,9	30,2	53,5	59,0	57,2
Sud	7,26	4,37	4,94	38,5	31,9	33,2	53,1	53,2	53,2
Sud Ouest	8,51	6,87	7,41	26,5	28,2	27,7	54,8	63,3	60,6
Ensemble	5,74	4,96	5,26	44,5	36,6	39,7	64,0	65,9	65,1

Source : ECAM II ; INS

4.2 Pauvreté et éducation

4.2.1 Alphabétisation et scolarisation

Les taux d’alphabétisation en milieu rural ont le même profil qu’en milieu urbain, à savoir qu’ils sont plus élevés chez les hommes et chez les personnes non pauvres. Ils dépassent 80% dans les provinces du Centre et du Sud et restent au-dessous de 25% à l’Extrême-Nord et au Nord. Depuis 1996, ces taux ont connu un net progrès partout sauf dans les régions septentrionales⁷.

Les taux nets de scolarisation des enfants de 6-14 ans sont restés au même niveau entre 1996 et 2001. Ceci est le résultat de légers replis dans les zones de forêt et dans les haut plateaux, contre une amélioration dans les zones de savane.

Tableau 4.6 Taux net de scolarisation des 6-14 ans selon le sexe et le niveau de vie en 2001

Régions	Garçons			Filles			Ensemble		
	Pauvres	Non Pauvres	Total	Pauvres	Non Pauvres	Total	Pauvres	Non Pauvres	Total
Adamaoua	54,8	75,4	64,0	43,9	53,9	47,2	49,2	67,0	56,3
Centre	89,2	92,1	90,4	94,4	88,5	91,9	91,7	90,4	91,1
Est	78,9	75,8	77,7	75,2	81,3	78,2	77,3	78,8	78,0
Extrême-nord	53,9	52,0	53,3	33,3	41,7	36,0	44,0	47,1	45,0
Littoral	92,3	98,4	94,8	87,2	98,0	91,7	89,9	98,2	93,3
Nord	55,9	54,1	55,2	31,9	40,9	34,5	43,5	48,4	45,1
Nord-ouest	87,2	95,0	89,4	84,4	92,1	87,1	85,9	93,4	88,3
Ouest	92,3	94,3	93,3	89,8	95,1	92,5	91,1	94,7	92,9
Sud	95,3	93,4	94,3	84,6	91,1	89,0	90,7	92,2	91,6
Sud-ouest	88,0	96,1	91,2	82,7	96,7	90,2	85,9	96,4	90,7
Ensemble	75,0	80,4	77,1	63,8	77,8	69,6	69,8	79,1	73,5

Source : ECAM II ; INS

Dans les ménages pauvres, 7 enfants de 6 à 14 ans sur 10 fréquentent une école contre 8 sur 10 dans les ménages non pauvres. Selon le sexe, les taux de fréquentation sont plus élevés chez les garçons que chez les filles. Sur Le plan spatial, les inégalités entre sexe dans le domaine de la scolarisation sont plus prononcées dans les régions les plus pauvres, sauf au Nord-Ouest. L’éducation de la jeune fille se présente comme une priorité non seulement pour accroître les opportunités des femmes à s’insérer dans le circuit de production, mais également pour renforcer leurs capacités à mieux utiliser les services sociaux de base. Cette éducation comme l’a montré sa corrélation avec la taille des ménages et l’influence de cette dernière avec sur le niveau de vie se révèle comme une action à intégrer dans celles visant à réduire la pauvreté.

4.2.3 Dépenses d’éducation

Les dépenses d’éducation s’élèvent en moyenne à 25.000 francs par enfant en zone rurale. Les ménages non pauvres dépensent trois fois plus par enfant par rapport aux ménages pauvres. Les données de l’enquête montrent que les régions où la dépense d’éducation par tête est supérieure à cette moyenne se caractérisent par un fort taux d’inscription des enfants dans les établissements privés. La part des dépenses affectée à l’éducation ne varie pas en fonction du niveau de vie dans le milieu rural.

⁷ La région septentrionale regroupe les provinces de l’Adamaoua, de l’Extrême-Nord et du Nord.

Tableau 4.7 Dépenses d'éducation par région selon le niveau de vie

Région	Dépenses moyennes d'éducation/élève			Part des dépenses d'éducation		
	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble
Adamaoua	5 773	16 846	10 968	1,0	1,4	1,3
Centre	19 087	55 995	34 991	6,7	6,5	6,6
Est	8 649	24 723	16 088	2,7	2,3	2,4
Extrême-nord	6 473	11 830	8 368	1,1	0,7	0,8
Littoral	19 767	52 793	35 403	6,1	5,6	5,7
Nord	9 552	18 267	12 629	1,6	1,0	1,2
Nord-ouest	13 079	51 699	27 162	4,7	6,2	5,7
Ouest	15 163	35 926	26 253	5,0	4,3	4,4
Sud	12 293	28 630	22 582	4,1	3,1	3,2
Sud-ouest	22 892	56 825	40 892	7,6	5,6	6,0
Ensemble	13 525	38 513	24 810	3,6	3,7	3,7

Source : ECAM II ; INS

4.2.4 Accessibilité à l'école primaire

Tableau 4.8 Distance moyenne pour atteindre l'école primaire publique la plus proche (en Km)

Régions	Rural			Ensemble		
	Pauvres	Non pauvres	Total	Pauvres	Non pauvres	Total
Douala				0,93	0,92	0,92
Yaoundé				0,69	0,89	0,88
Adamaoua	2,95	1,65	2,14	2,47	1,37	1,75
Centre	2,15	2,49	2,37	2,13	2,30	2,24
Est	2,36	2,53	2,47	2,31	2,22	2,25
Extrême-nord	2,99	2,21	2,59	2,85	2,24	2,52
Littoral	0,89	0,89	0,89	0,90	0,94	0,93
Nord	2,65	2,82	2,76	2,40	2,30	2,34
Nord-ouest	1,80	1,78	1,79	1,74	1,52	1,62
Ouest	1,28	1,27	1,27	1,20	1,12	1,14
Sud	1,86	1,10	1,25	1,77	1,05	1,19
Sud-ouest	1,89	1,41	1,57	1,79	1,28	1,41
Ensemble	2,20	1,86	1,99	2,01	1,46	1,62

Source : ECAM II ; INS

L'école primaire publique la plus proche se trouve en moyenne à 2 Km du domicile des ménages. Cette accessibilité physique est particulièrement favorable dans le Littoral où la différence entre milieu rural et urbain n'est pas sensible, à cause du nombre important de petites villes et d'une meilleure répartition spatiale des établissements.

4.3 Pauvreté, habitat et cadre de vie

4.3.1 Statut d'occupation des logements

Un ménage qui habite un logement quelconque peut être propriétaire, locataire ou logé gratuitement. Ce statut d'occupation des logements devrait dépendre entre autres du niveau de vie des ménages et des facilités qui leur sont offertes pour construire ou acquérir un logement.

Tableau 4.9 Statut d'occupation des logements par niveau de vie en %

Statut	Propriétaires			Locataires			Logés gratuitement		
	pauvre	non pauvre	total	pauvre	non pauvre	total	pauvre	non pauvre	total
Régions									
ADAMAOUA	85,9	82,4	83,7	4,9	5,2	5,1	9,2	12,4	11,2
CENTRE	86,9	75,5	79,8	2,9	8,8	6,6	10,3	15,7	13,7
EST	85,7	74,9	78,6	6,0	15,2	12,0	8,3	9,9	9,3
EXTREME-NORD	92,0	87,9	89,9	0,1	1,9	1,0	7,9	10,3	9,1
LITTORAL	76,7	66,4	69,9	8,2	12,1	10,7	15,1	21,6	19,4
NORD	96,4	90,5	92,6	0,9	2,6	1,9	2,8	7,0	5,4
NORD-OUEST	79,2	77,2	78,2	3,1	8,9	5,9	17,7	13,9	15,8
OUEST	90,4	71,8	77,9	4,7	11,4	9,2	5,0	16,7	12,9
SUD	82,9	48,6	55,3	5,5	16,7	14,5	11,7	34,7	30,2
SUD-OUEST	37,6	33,7	35,0	25,1	35,3	31,9	37,3	31,1	33,1
Ensemble	83,2	72,3	76,6	4,6	11,2	8,6	12,2	16,5	14,8

Source : ECAM II ; INS

Le statut d'occupation des logements a le même profil dans le milieu rural que dans l'ensemble du pays. Les ménages sont en général propriétaires de leur logement, bien que la majorité ne disposent pas d'un titre de propriété. Les matériaux locaux utilisés pour construire justifient en partie la prépondérance du statut de propriétaire. En zone rurale cependant, le statut de locataire n'occupe pas la seconde position comme en zone urbaine.

L'approvisionnement en eau et en électricité fait partie du confort de l'habitat et du cadre de vie des ménages. Ces commodités essentielles permettent de discriminer entre pauvres et non pauvres. L'eau potable est celle distribuée par l'AES SONEL ou provenant des forages individuelles.

Tableau 4.10 Evolution de l'approvisionnement en eau et en électricité en %

Strates	Eau potable						Electricité					
	1996			2001			1996			2001		
	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble	Pauvres	Non pauvres	Ensemble
Rural forêt	8,8	8,4	8,6	8,2	24,2	17,2	16,3	19,7	17,6	34,4	39,9	37,5
Rural haut plateaux	20,8	40,6	31,3	30,0	40,2	35,8	14,8	27,0	21,3	19,5	42,3	32,6
Rural savane	36,5	34,0	35,0	35,4	33,3	34,1	4,0	11,1	8,3	2,8	4,0	3,5
Ensemble	22,2	32,1	27,4	26,8	34,4	31,3	11,7	18,6	15,3	17,5	27,4	23,4

Sources : ECAM I ; ECAM II ; INS

L'approvisionnement en eau et en électricité a connu une nette amélioration globale. Sur le plan régional, la zone savane n'a pas bénéficié de l'amélioration de la fourniture de ces services de base. La fourniture de l'électricité a même marqué un recul dans ces zones. Tout se passe comme si certains ménages auraient procédé à la suspension de leur abonnement. Par rapport au niveau de vie, les ménages pauvres de la zone forestière ont connu une nette amélioration de l'électrification de leur logement, tandis que ceux des haut plateaux ont entre 1996 et 2001 enregistré 50% d'augmentation en approvisionnement en eau potable. Les taux d'approvisionnement encore bas sont suffisamment révélateurs des efforts que le Gouvernement doit faire pour rendre disponible ces services de base au niveau des ménages.

L'appréciation du standing des logements est également basée sur la disponibilité d'un WC avec chasse eau ; des murs en béton, parpaings, brique cuite ou pierre de taille ; d'un toit en ciment, tôle ou tuile et d'un sol revêtu de ciment ou de carreaux. La zone rurale n'est pas bien servie en ce qui concerne le confort des logements. Ceux avec WC modernes ne représentent que 1,5% ; les matériaux définitifs sont utilisés pour moins de 10% des murs et moins de 30% de sols.

4.3.3 Equipement des ménages en biens durables

Tableau 4.11 Proportion de ménages possédant certains biens durables selon le niveau de vie

Biens durables	Années	1996			2001		
		pauvres	non pauvres	ensemble	pauvres	non pauvres	ensemble
Bicyclette		12,7	17,2	15,1	14,9	18,1	16,8
Vélocycle		6,2	8,0	7,1	1,5	4,9	3,5
Automobile		0,8	2,2	1,5	0,3	1,7	1,1
Téléviseur		5,1	8,8	7,1	3,1	9,4	6,8
Poste radio		44,2	50,2	47,3	37,8	48,7	44,3
Réfrigérateur		2,2	4,1	3,2	0,5	3,4	2,2
Climatiseur		0,2	0,5	0,3	0,0	0,3	0,2
Ventilateur		1,7	6,2	4,0	1,6	6,2	4,3
Réchaud à gaz et cuisinière		2,6	7,3	5,1	1,3	7,2	4,8

Sources : ECAM I ; ECAM II ; INS

L'examen de l'équipement des ménages en biens durables montre que sur 9 équipements, la situation des ménages s'est dégradée par rapport 7 entre 1996 et 2001. On observe une amélioration de leur situation par rapport à deux biens de substitution: le vélo dont le supplément de demande compense celle du vélocycle et le ventilateur qui remplace le climatiseur.

En prenant en compte le statut de pauvreté, la situation des ménages pauvres est plus alarmante. Si on tient compte du fait que certains de ces équipements sont acquis de seconde main, il semble bien que leur état de vétusté avancée et les coûts plus importants d'entretien aient poussé certains ménages à abandonner des équipements qui leur coûtent cher à l'usage.

CHAPITRE 5. PAUVRETE, POTENTIALITES ET GOUVERNANCE

La terre, le crédit et dans une certaine mesure l'épargne sont des facteurs dont la disponibilité offre des potentialités certaines pour garantir à son détenteur des revenus plus importants que ceux qui n'en disposeraient pas. Ainsi, l'accessibilité à la terre, au crédit et la constitution d'une épargne peuvent avoir une influence sur le niveau de vie des ménages.

5.1 Accessibilité à la terre

L'accessibilité à la terre est généralisée en milieu rural puisque huit ménages sur dix disposent d'une parcelle de terre exploitée pour l'agriculture ou l'élevage. Il ne s'agit malheureusement pas de l'accessibilité comme propriétaire, mais comme exploitant. Le mode d'appropriation des revenus tirés de l'exploitation peut ne pas être en faveur de l'exploitant. De plus la jouissance précaire n'est pas de nature à garantir les remboursements des investissements que l'on peut consentir aux différentes activités agricoles.

Tableau 5.1 : Accessibilité à la terre exploitée

REGIONS	% de ménages agricoles			Superficie moyenne (ha)		
	pauvre	non pauvre	ensemble	pauvre	non pauvre	ensemble
ADAMAOUA	88,0	79,9	83,0	1,3	1,2	1,2
CENTRE	88,7	76,9	81,3	7,5	5,7	6,4
EST	84,1	65,2	71,7	2,9	2,9	2,9
EXTREME-NORD	97,8	92,6	95,1	2,8	3,6	3,2
LITTORAL	82,5	65,4	71,2	2,7	6,8	5,2
NORD	92,1	91,3	91,6	2,3	2,1	2,2
NORD-OUEST	91,5	83,5	87,5	3,6	2,6	3,1
OUEST	81,1	72,9	75,6	1,8	1,9	1,9
SUD	81,8	57,3	62,1	4,6	4,7	4,7
SUD-OUEST	62,1	53,7	56,5	1,5	2,8	2,4
Ensemble	88,2	76,3	81,0	3,2	3,3	3,2

Source : ECAM II ; INS

Les ménages agricoles sont ceux dont au moins un membre dispose d'une terre affectée à l'agriculture ou à l'élevage. Selon le niveau de vie, les ménages pauvres ont plus accès à la terre que les ménages non pauvres. Il s'agit cependant d'exploitations de petites tailles avec une superficie moyenne nationale de 3,2 hectares par ménage. Les exploitations moyennes atteignant 4,7 hectares par ménage se rencontrent dans trois régions sur 10, notamment au Sud, dans le Littoral et au Centre. Au-delà de cette caractéristique, il faut ajouter que le manque d'outillage performant, la non utilisation des engrais et des produits phytosanitaires et les entraves d'accessibilité au marché relativisent l'accès à la terre. Il devient une condition nécessaire mais non suffisante de l'amélioration des conditions de vie des ménages ruraux.

5.2 Accessibilité au crédit

Le monde rural a besoin des financements particuliers en relation avec la nature des activités qu'on y déploie. Le financement de l'agriculture surtout après la libéralisation devrait garantir la disponibilité des facteurs, accroître la production et faciliter la commercialisation. Les institutions formelles de financement sont absentes du secteur qui se tourne pour son financement, vers la micro finance dont les atouts pour impulser les activités agricoles sont supposés être la proximité des opérateurs et la flexibilité des opérations de financement elles-mêmes.

La situation se caractérise d'ailleurs par une faiblesse de la demande de crédit. Moins d'un ménage sur dix avait eu à formuler une demande de crédit au cours des douze derniers mois lors de l'enquête. Parmi les ménages qui sollicitent un crédit, 12 % seulement de demandes sont satisfaites. Les rejets sont motivés à 55% par l'insuffisance des garanties et à 27% par le manque d'appui ou de relations. L'environnement du petit crédit au lieu d'être déterminé par la nature et la qualité des projets, reste anachroniquement dépendant des garanties. Cette approche n'est pas appropriée à la réduction de la pauvreté qui a pour objectif de soutenir les personnes qui par définition ne disposent pas de garanties.

Tableau 5.2 Raisons principales de refus de crédit en %

Régions	Garantie insuffisante	Nature de crédit	Manque d'appui	Autres	ensemble
ADAMAOUA	42,2	0,1	48,6	9,1	100,0
CENTRE	50,1	1,3	36,9	11,7	100,0
EST	45,7	12,2	31,3	10,8	100,0
EXTREME-NORD	36,7	2,0	38,6	22,7	100,0
LITTORAL	20,1	25,1	25,1	29,7	100,0
NORD	47,5	1,3	23,6	27,6	100,0
NORD-OUEST	34,7	15,1	20,8	29,4	100,0
OUEST	72,2	1,4	26,3	0,1	100,0
SUD	15,3	0,0	63,3	21,4	100,0
SUD-OUEST	85,1	5,2	6,6	3,1	100,0
Ensemble	55,1	2,2	27,0	15,7	100,0

Source : ECAM II ; INS

L'octroi des crédits d'appui à l'agriculture relève surtout de l'organisation de la coopération décentralisée à travers les ONG et des organisations paysannes locales sous des formes diverses (TONTINES, ASSOCIATIONS, GIC, COOPEC, etc.). Les régions où les taux d'accès aux crédits se situent au-dessus de la moyenne nationale sont celles où les ONG et ces organisations paysannes mènent beaucoup d'activités. C'est le cas des régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord, du Nord et du Nord-Ouest. Par rapport au statut de pauvreté, les résultats de l'enquête montrent bien que l'accessibilité au crédit (puisque'il s'agit en général des crédits à court terme) ne semble pas avoir un impact sur la réduction de la pauvreté dans l'Adamaoua, au Centre, à l'Extrême-Nord et au Littoral.

5.3 Possession d'une épargne

Près d'un tiers des ménages ruraux disposent d'une épargne. On observe ici que les ménages non pauvres y ont plus accès, et que le taux d'accès varie sensiblement selon les régions. De manière systématique, les ménages pauvres épargnent moins que les ménages non pauvres, et cela dans toutes les régions du pays. L'épargne saisie concerne surtout les cotisations dans les associations d'entraide, les tontines et les autres cercles familiaux ou professionnels. Il s'agit donc beaucoup plus d'épargne précaution et non d'un véritable différé de la consommation pour plus tard.

Selon les régions, les taux de possession d'une épargne sont très élevés dans les régions de l'Adamaoua, du Littoral, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. On note qu'il s'agit surtout des régions où les taux d'accès au crédit sont également élevés. C'est dire que les activités des ONG et des organisations paysannes en faveur du crédit se font à travers la collecte de l'épargne locale également. L'obligation d'épargner fait d'ailleurs généralement partie des critères d'accessibilité au crédit.

5.4 Pauvreté et gouvernance

La perception subjective des ménages retient souvent que la mauvaise gouvernance fait partie des principales causes de la pauvreté. Le phénomène de la corruption est complexe non seulement parce qu'elle n'est pas souvent investiguée, mais surtout parce qu'une fois qu'elle se généralise, il devient difficile de distinguer entre victimes et acteurs.

Tableau 5.3 Pourcentage de ménages victimes et acteurs de la corruption selon le niveau de vie

REGIONS	VICTIMES						ACTEURS		
	EDUCATION			SANTE			Pauvre	Non pauvre	ensemble
	Pauvre	Non pauvre	ensemble	Pauvre	Non pauvre	ensemble			
ADAMAOUA	4,4	6,7	5,8	17,8	18,4	18,2	20,8	22,3	21,8
CENTRE	26,7	25,4	25,9	34,3	32,3	33,1	34,3	29,9	31,6
EST	9,0	6,9	7,6	13,1	13,8	13,5	5,7	8,5	7,5
EXTREME-NORD	2,9	2,3	2,6	5,5	6,2	5,8	9,4	10,0	9,7
LITTORAL	8,8	7,0	7,6	6,7	11,7	10,0	3,2	9,3	7,2
NORD	2,4	1,5	1,9	7,8	4,1	5,5	9,6	6,9	7,9
NORD-OUEST	3,9	7,7	5,8	4,0	13,9	8,9	6,6	14,7	10,6
OUEST	20,4	21,3	21,0	33,8	35,9	35,2	38,0	26,2	30,1
SUD	16,3	13,7	14,2	8,9	12,8	12,0	15,9	20,6	19,7
SUD-OUEST	24,6	13,6	17,2	18,9	21,8	20,9	36,9	28,2	31,1
Ensemble	10,0	10,9	10,5	13,5	17,7	16,0	16,9	18,0	17,6

Source : ECAM II ; INS

Les services de santé et d'éducation ont été ciblés pour estimer la proportion des ménages ayant eu à payer des frais non réglementaires en argent ou en nature lors des prestations des services. Il ressort des résultats qu'un ménage sur dix a été contraint de payer des frais non réglementaires dans les services d'éducation ; ce pourcentage est de 16% de ménages dans les services de santé.

S'agissant des acteurs de la corruption, 17,6% de ménages ont volontairement payé des frais non réglementaires aux agents de la force de maintien de l'ordre pour défaut de pièces légales non disponibles.

Ces résultats montrent que la corruption qui est un fléau social occasionne des manques à gagner dans les recettes de l'Etat. Sa pratique relèverait des comportements de maximisation des revenus auxquels se prêtent les citoyens. Les acteurs et les victimes en s'appropriant chacun une partie des ressources publiques réduisent par conséquent les moyens de l'Etat à agir dans le sens des actions susceptibles d'améliorer les conditions de vie des plus démunis. Dans le milieu rural la corruption se fait surtout à l'aide des dons et cadeaux involontaires et en nature.

Tableau 5.4 Raisons d'insatisfaction des usagers des services d'éducation

Principales raisons	Qualité			Trop éloigné			Manque équipement			monnayage		
	pauvre	non pauvre	Total	pauvre	non pauvre	Total	pauvre	non pauvre	Total	pauvre	non pauvre	Total
ADAMAOUA	25,9	18,8	21,3	33,1	12,7	20,0	10,3	42,4	30,9	0,0	0,0	0,0
CENTRE	23,1	20,6	21,7	18,6	30,6	25,2	46,9	41,1	43,7	3,4	0,8	2,0
EST	9,6	26,2	20,4	48,7	41,0	43,7	17,3	17,4	17,4	0,0	5,6	3,6
EXTREME-NORD	24,0	22,0	23,3	34,4	29,0	32,4	36,8	37,7	37,1	0,1	0,2	0,1
LITTORAL	49,9	56,1	53,3	26,1	18,4	22,0	17,8	19,9	18,9	3,2	1,5	2,3
NORD	18,0	13,2	15,0	30,5	32,5	31,7	36,2	40,0	38,6	0,0	0,0	0,0
NORD-OUEST	55,9	46,7	51,6	17,2	17,9	17,5	9,5	15,4	12,3	1,3	0,0	0,7
OUEST	41,0	41,5	41,3	18,2	17,8	17,9	23,2	31,4	28,7	2,4	0,0	0,8
SUD	37,0	37,5	37,3	13,1	6,0	7,7	44,7	26,3	30,8	0,0	1,3	1,0
SUD-OUEST	19,8	34,2	28,7	44,2	41,0	42,2	4,3	10,5	8,1	0,3	0,2	0,2
Ensemble	31,5	30,7	31,0	28,2	25,3	26,6	24,4	28,3	26,6	1,0	0,8	0,9

Source : ECAM II ; INS

Lorsque les mêmes ménages sont appelés à décliner les raisons d'insatisfaction des prestations des services de santé et d'éducation, ils déplorent beaucoup plus leur mauvaise qualité (31%), leur éloignement (27%) et le manque d'équipements appropriés (27%). Moins de 1% des ménages récusent le monnayage des services comme principales raisons d'insatisfaction. Les questions de gouvernance restent cependant d'intérêt dans la mesure où la qualité des services et le manque d'équipement peuvent y être étroitement liés.

CHAPITRE 6. ASPECTS SUBJECTIFS DE LA PAUVRETE

Les actions de réduction de la pauvreté prennent de plus en plus en compte ce que pensent et veulent les concernés. C'est dans ce contexte qu'il est intéressant de savoir à quoi ils attribuent leur situation, et par quelles actions ils envisagent de s'en sortir. Ces aspects subjectifs relatifs à la perception des causes de la pauvreté, des actions susceptibles d'améliorer les conditions de vie et son évolution sont de nature à faciliter la compréhension du phénomène.

6.1 Perception des causes de la pauvreté

Quatre chefs de ménage sur dix attribuent la pauvreté au manque de revenus, à sa baisse ou à son insuffisance. Cette focalisation justifiée sur le revenu n'occulte pas systématiquement les autres causes de la pauvreté. Après les revenus, trois autres causes majeures semblent expliquer la pauvreté. Il y a d'abord l'enclavement qui en zone rurale limite les efforts des ménages quant à l'extension des activités génératrices de revenus. Ceux-ci en sont conscients et estiment que cette cause (absence de route) est le deuxième facteur explicatif de la pauvreté après le revenu et l'emploi. La corruption et la mauvaise gestion des ressources publiques constituent selon les chefs de ménages, un autre facteur important d'appauvrissement.

Tableau 6.1 Pourcentage de ménages selon les principales causes de la pauvreté

Principales causes de la pauvreté	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Absence d'emploi	18,8	20,7	19,9
Faible niveau d'instruction	10,4	8,7	9,4
Absence de troupeau	4,6	2,9	3,6
Absence de terre	6,3	5,6	5,9
Absence de route	14,1	12,8	13,3
Paresse et sorcellerie	6,4	7,7	7,2
Corruption et mauvaise Gestion	10,0	13,6	12,2
Baisse ou insuffisance des revenus	22,6	22,1	22,3
Autres causes	6,7	5,8	6,2
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0

Source : ECAM II ; INS

Ce tableau qui résume les principales causes de la pauvreté évoquées par les chefs de ménages permet de constater que le profil de la perception des causes de la pauvreté ne dépend pas du niveau de vie en milieu rural. La place que l'insuffisance du capital humain occupe dans le renforcement des capacités pour saisir les opportunités de générer des revenus semble également bien perçue, puisqu'un chef de ménage sur dix attribue la pauvreté au faible niveau d'instruction.

L'évocation des causes liées aux facteurs capital terre et troupeau est un élément fondamental qui traduit bien la place que doivent avoir les actions de dotation de certains ménages démunis en patrimoine initial pour les permettre de se prendre en charge dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Les ménages reconnaissent dans une certaine mesure que leur développement dépend également de leurs propres efforts. C'est pourquoi certains n'hésitent pas à pointer du doigt des attitudes néfastes qui au demeurant sont jugées contraires au développement comme la paresse, l'alcoolisme, le tabagisme et la sorcellerie ; des recherches visant à mieux comprendre les motivations de ceux qui se livrent à ces fléaux peuvent permettre leur éradication.

Malgré les apparences, ces résultats convergent avec ceux des consultations participatives. Les questions d'enclavement sont bien la première cause de la pauvreté, dans la mesure où la baisse ou insuffisance des revenus n'en que des corollaires.

6.2 Perception des actions d'amélioration des conditions de vie

Les quatre actions prioritaires retenues par les chefs de ménage concernent la création des emplois, le désenclavement des zones rurales, la garantie des justes prix aux produits agricoles et l'accessibilité aux soins de santé. Une fois encore, le niveau de vie semble avoir peu d'influence sur la perception des actions d'amélioration des conditions de vie.

Tableau 6.2 Principales actions d'amélioration des conditions de vie selon le niveau de vie

Principales actions	Pauvre	Non pauvre	Ensemble
Créer des emplois	15,1	15,7	15,4
Faciliter l'accès à l'instruction	10,4	8,7	9,4
Bitumer les routes	15,1	14,0	14,5
Faciliter l'accès aux soins et médicaments	11,7	11,6	11,7
Faciliter l'accès aux logements	1,3	1,0	1,1
Construire des points d'eau	8,6	8,1	8,3
Lutter contre la corruption/mauvaise Gestion	4,6	6,4	5,7
Assurer la sécurité des personnes et biens	2,1	2,2	2,2
Garantir les prix des produits agricoles	12,9	11,6	12,1
Assurer une meilleure répartition richesses	4,4	4,5	4,5
Revaloriser les salaires	2,0	4,0	3,2
Faciliter l'accès au crédit	7,2	7,7	7,5
Autres actions	4,6	4,5	4,5
ENSEMBLE	100,0	100,0	100,0

Source : ECAM II ; INS

Le milieu rural connaît une prolifération d'emplois précaires localisés dans le secteur agricole. Malgré un taux de pluriactivité important, les opportunités de générer des revenus acceptables sont rares. L'analyse des actions ci-dessus citées montre une certaine interrelation dans les différents facteurs défavorables aux activités menées par les ménages ruraux. Dans leur production, ils semblent être contraints par l'accès au marché du fait de l'enclavement dont ils sont victimes. A cet enclavement, il faut ajouter le manque d'organisation des producteurs pour ce qui est des zones non enclavées, qu'il s'agisse des produits de rente ou de produits vivriers.

Dans ce contexte, le niveau des prix est imposé par la demande des intermédiaires commerçants ou autres. Depuis la libéralisation des différentes filières agricoles (café, cacao, etc.) intervenues en 1994, cette situation s'illustre par des écarts de prix très importants observés lors de la collecte des produits de rente ou de leurs exportations. Sur le plan intérieur, le prix au producteur du cacao par exemple est très différent d'une région à l'autre, notamment selon l'éloignement et l'enclavement.

A l'exportation, alors que dans certains pays asiatiques le prix au producteur représente plus de 80% du prix FOB, celui-ci n'atteindrait pas 50% du prix FOB au Cameroun. Il se dégage que l'organisation des producteurs pour bénéficier au maximum des fruits de leur travail peut être un axe pour accroître leurs revenus.

S'agissant plus particulièrement des produits vivriers, le potentiel camerounais reste sous-exploité. Si rien n'est entrepris pour accroître l'offre en désenclavant les zones rurales de grande production, la demande de la sous région Afrique centrale risque de perturber sérieusement le marché local comme c'est déjà le cas. En effet, la fin de la guerre en Angola, les revenus pétroliers en Guinée Equatoriale et au Tchad sont des facteurs d'une demande supplémentaire qui sera adressée au Cameroun. Si l'offre ne suit pas, les tensions inflationnistes internes fragiliseront les pouvoirs d'achat des consommateurs, ce qui pourrait contribuer à aggraver la pauvreté.

6.3 Perception de l'évolution des conditions de vie

La perception subjective de l'évolution des conditions de vie déclarée par les chefs de ménages a trait à la comparaison que ces derniers se font de leur situation en 2001 par rapport à celle de leurs parents et à celle qu'ils vivaient en 1996.

Tableau 6.3 Perception de l'évolution des conditions de vie par les ménages ruraux (en %)

REGIONS	Par rapport aux parents				Par rapport à 1996			
	Mieux	Comme	Moins	ne sait pas	Mieux	Comme	Moins	ne sait pas
ADAMAOUA	35,3	30,0	33,9	0,8	26,1	17,5	44,1	12,4
CENTRE	24,6	15,0	54,0	6,3	9,2	18,2	66,9	5,7
EST	47,1	20,1	30,9	2,0	19,4	15,9	53,1	11,7
EXTREME-NORD	18,5	43,4	34,5	3,6	16,4	19,6	57,8	6,2
LITTORAL	32,1	14,6	45,4	8,0	4,4	18,3	65,3	12,1
NORD	29,8	23,1	41,5	5,6	29,5	14,9	46,7	8,9
NORD-OUEST	44,2	26,9	22,3	6,6	25,2	16,1	51,9	6,8
OUEST	36,9	18,3	44,1	0,8	9,5	11,0	72,9	6,6
SUD	26,6	16,9	43,3	13,2	20,1	13,5	59,1	7,3
SUD-OUEST	38,3	17,4	40,7	3,6	13,4	22,3	49,4	15,0
ENSEMBLE	32,2	25,4	37,8	4,6	17,2	16,9	57,4	8,4

Source : ECAM II ; INS

La perception des conditions de vie des ménages en 2001 en comparaison à celles des parents révèle que 37,8% de ménages estiment vivre dans des conditions moins bonnes que leurs parents, alors que 4,6% de ménages n'ont pas pu faire la comparaison. Malgré les difficultés réelles des ménages à vivre décemment, 57,6% vivent au moins comme leurs parents. Même chez les ménages pauvres, ceux qui estiment que leurs conditions de vie sont moins bonnes que celles de leurs parents sont moins de 50%. Les chefs de ménages et leurs parents appartiennent à des générations différentes ; en plus des revenus plus importants dont certains chefs de ménages disposeraient, la plupart ont bénéficié de la période de forte croissance économique que n'ont pas connue leurs parents.

Si la comparaison avec les parents semble un peu plus facile, celle entre les années 1996 et 2001 est un peu plus difficile à cause du rapprochement des conditions de vie avec le repère date. Plus d'un ménage sur deux estime vivre moins bien en 2001 par rapport à 1996. Il semble que l'aggravation des inégalités et la comparaison des conditions de vie de 2001 avec celles des années fastes soient à l'origine de cette perception. En outre, les ménages auraient tendance à comparer leurs conditions de vie 2001 avec les conditions idéales qu'ils auraient souhaité vivre.

CHAPITRE 7. DETERMINANTS DE LA PAUVRETE RURALE

Après la description des caractéristiques du phénomène de la pauvreté à partir des données de l'enquête, il est important de préciser ceux des facteurs qui déterminent le niveau de vie des ménages en terme de lien de causalité. Cette précision permet de dégager les leviers sur lesquels les pouvoirs publics et les partenaires au développement devront axer leurs actions en matière de politiques et de stratégies de réduction de la pauvreté.

A cet effet, l'exploration d'un ensemble de variables a permis d'identifier celles qui expliquent le niveau de vie des ménages. Après avoir précisé les choix méthodologiques effectués, on présentera les données utilisées ainsi que les résultats obtenus.

7.1 Approche méthodologique

Les chapitres précédents sur le profil monétaire ont permis de dégager un certain nombre de constats parmi lesquels la ruralité du phénomène de pauvreté et bien d'autres caractéristiques. A l'aide des modèles économétriques, nous voulons dégager l'existence et la nature des liens de causalité qui existeraient entre le niveau de vie des ménages et ces variables. Dans ce domaine, deux types de modèles sont généralement utilisés : le modèle logit et le modèle linéaire.

Les analyses réalisées dans « les conditions de vie des ménages et profil de pauvreté au Cameroun en 2001 » ont confirmé la dominance⁸ de 1^{er} ordre pour un grand nombre de variables. On peut alors utiliser une régression linéaire par la méthode des MCO. Le modèle logit multinomial équivalent a été estimé, afin de dégager la robustesse des résultats obtenus. La formulation de ces deux modèles est présentée dans l'encadré qui suit.

Le modèle logit

Dans ce modèle, on suppose que le niveau de vie du ménage est déterminé par une variable dichotomique Y définie par :

$$\begin{cases} Y_i=1 & \text{si } W_i < Z \\ Y_i=0 & \text{si } W_i \geq Z \end{cases}$$

Où : W_i est l'indicateur de niveau de vie de l'individu, et
 Z le seuil de pauvreté

Lorsque l'indicateur du niveau de vie du ménage W_i est inférieur au seuil de pauvreté Z , le ménage est considéré comme étant pauvre, sinon, il s'agit d'un ménage non pauvre.

Le modèle s'exprime sous la forme suivante : $Y_i = \mathbf{a}'X_i + u_i$ (X_i étant un vecteur de variables explicatives du niveau de vie)

La loi de Y se formule comme suit : $Pr ob[Y_i=1] = \frac{\exp(\mathbf{a}'X_i)}{1 + \exp(\mathbf{a}'X_i)}$

Le vecteur des coefficients \mathbf{a} s'obtient par la méthode du maximum de vraisemblance. Chaque coefficient exprime le rapport de chance pour un ménage d'être pauvre par rapport à une modalité de référence.

⁸ Il y a dominance quand l'indicateur de pauvreté retenu reste en faveur d'une strate ou d'une période quel que soit le niveau de seuil de pauvreté utilisé pour faire la comparaison.

Pour chaque variable X_i , on dispose d'une modalité de référence. Chacune des modalités de la variable est comparée à la modalité de référence. Un *odd ratio* ou rapport de chance inférieur à l'unité signifie que la probabilité d'être pauvre pour un ménage ayant cette modalité est plus faible que celle d'un ménage ayant la modalité de référence. Un *odd ratio* supérieur à l'unité traduit un risque plus élevé d'être pauvre.

Ravaillon [1996] et Lachaud [2001] soulignent que cette approche suppose que seules les variables exogènes et le statut de pauvreté Y_i soient observés. Pourtant, la variable W_i l'est aussi. Ainsi, en attribuant un seul paramètre à chaque élément de X_i , on admet implicitement l'hypothèse de dominance de premier ordre. Pour éviter toute redondance, il suffit de régresser W_i sur les X_i par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO).

Afin de contourner ces critiques, l'on s'est acheminé vers une approche par segment de W_i . L'idée étant à la fois de prédire l'appartenance des ménages à un quintile de niveau de vie (prédicteurs de pauvreté), et de contourner les lacunes inhérentes à la subjectivité dans le calcul du seuil de pauvreté. C'est ce qui justifie l'utilisation du modèle logit multinomial à la place du modèle logit simple. La loi de Y devient alors.

$$Prob[Y_i=j] = \frac{\exp(\mathbf{a}'_j X_i)}{1 + \sum_{j=0}^4 \exp(\mathbf{a}'_j X_i)} \quad j=1,2,3,4$$

le modèle linéaire

L'indicateur de niveau de vie est considéré comme la variable dépendante du modèle. Le modèle linéaire a été combiné à une équation de sélection (voir Coulombe et Mc Kay [1996] dans l'analyse des déterminants du niveau de vie en Mauritanie).

Le modèle s'exprime sous la forme suivante : $W_i = \mathbf{b}' X_i + u_i$

Les déterminants de la pauvreté peuvent être regroupés en deux types : les déterminants proches et les déterminants lointains. Par déterminants proches, il faut entendre l'ensemble des phénomènes qui agissent directement sur le revenu des ménages, notamment le groupe socioéconomique. Le système de sécurité sociale⁹ peut être également classé comme déterminant proche. En effet, la politique salariale des entrepreneurs et le niveau du SMIG¹⁰ contribuent à déterminer le niveau de revenu des employés, par conséquent leur bien-être et celui de leur famille. Pour le cas du Cameroun, l'une des conséquences de la crise économique a été la libéralisation économique. Celle-ci a conduit à l'instauration du contrat de travail négocié entre employeur et salariés, qui, combinée à la pression du chômage urbain fragilise la position des demandeurs d'emplois, d'où la fixation des niveaux de revenus très en deçà de la productivité marginale et du minimum vital. De même, la suppression du soutien à l'agriculture à travers celui autrefois apporté au secteur des intrants fragilise les exploitants indépendants. Le non accès aux semences sélectionnées et aux crédits sous formes d'avances pour acquérir des intrants et autres produits de traitement sont également le fait de la libéralisation ; le producteur n'ayant plus l'obligation de vendre à sa coopérative, cette dernière n'a plus de garantie pour lui accorder les différentes facilités.

⁹ Sera considéré comme exogène dans le modèle.

¹⁰ Au Cameroun, le SMIG est de 23500 FCFA par mois (environ \$34), très loin de la norme internationale qui est de \$100.

Dans la catégorie des déterminants lointains, on peut regrouper l'ensemble des éléments qui concourent à la constitution du capital humain et du capital financier. La notion de capital humain fait référence à l'effectif de la population, à son niveau de qualification et à son état de santé. D'où l'intérêt de faciliter l'accessibilité à l'éducation, à la santé, à travers la lutte contre le VIH/SIDA notamment. Au niveau du capital financier, il s'agit à travers la bonne gouvernance, et l'assainissement du système bancaire, de donner confiance aux investisseurs. Pour attirer les investisseurs, il faudrait procéder à la construction d'un système de télécommunication et de transport efficace : faciliter l'accès à la téléphonie (haut débit), construire des routes pour rapprocher les producteurs des marchés, rendre viables les infrastructures de communication permettant l'ouverture des marchés des pays voisins (Nigeria, Tchad et Guinée Equatoriale) où la demande des produits camerounais peut croître avec les revenus pétroliers.

L'indicateur de niveau de vie à prendre en compte est d'une importance capitale. En effet, il existe une causalité bidirectionnelle entre la pauvreté monétaire et la pauvreté en terme de conditions de vie. C'est en fonction de son niveau de revenu que le ménage peut se doter d'un environnement vital adéquat (possession d'équipements, qualité de l'habitat, etc.). Par ailleurs, la pauvreté existentielle (en terme de conditions de vie) utilise un ensemble d'indicateurs liés aux conditions de vie des ménages. Les ménages pauvres sont ceux faisant face à beaucoup de difficultés, et la probabilité pour ces derniers de posséder des biens d'équipement (téléphone, cuisinière, véhicule, chaîne musicale, réfrigérateurs, etc.) est très faible. Par contre, ceux vivant dans l'opulence, vont s'offrir tous les accessoires modernes dont ils ont besoin.

7.2 Présentation des données

Le tableau 7.1 présente la distribution des revenus alors que le 7.2 revient sur les regroupements des groupes socio-économiques utilisés dans les modèles.

Tableau 7.1 Distribution des revenus moyens et quelques indicateurs selon les quintiles

QUINTILES	1	2	3	4	5	Milieu rural
Limite inférieure	20 571	143 498	191 469	260 280	366 772	20 571
Limite supérieure	143 461	191 367	260 243	366 751	4 811 221	4 811 221
Niveau de vie moyen	109 545	168 234	225 776	307 572	605 587	340 242
Taille du ménage	7,2	6,6	5,4	4,8	3,1	5,0
Proportion de ménages	13,8	14,9	18,5	20,5	32,2	100,0
Proportion d'individus	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
Seuil de pauvreté	232 547					
Incidence (P0)	39,7					
Intensité (P1)	31,3					
Sévérité (P2)	13,5					

QUINTILES	1	2	3	4	5	Cameroun
Limite inférieure	20 571	120 415	167 999	241 002	371 699	20 571
Limite supérieure	206 136	319 426	459 464	750 222	23 647 340	23 647 340
Niveau de vie moyen	123 647	197 724	273 636	389 096	905 334	461 894
Taille du ménage	7,4	6,2	5,5	4,6	3,2	5,0
Proportion de ménages	13,5	16,1	17,9	21,5	31,0	100,0
Proportion d'individus	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
Seuil de pauvreté	232 547					
Incidence (P0)	30,1					
Intensité (P1)	30,0					
Sévérité (P2)	12,7					

Source : ECAM II ; INS (Revenus moyens en FCFA ; proportion en pourcent)

Pour les ménages non concernés par une infrastructure, on leur a imputé la moyenne des distances et de temps moyens mis dans la zone de dénombrement (ZD) pour y accéder.

Tableau 7.2 Regroupement de la variable GSE dans le modèle

GSE	GSE agrégé
Cadres et patrons du secteur public	Travailleurs secteur public
Autres salariés du secteur public	
Cadres et patrons du secteur privé formel	Travailleurs du privé formel
Autres salariés du secteur privé formel	
Exploitants agricoles	Agriculteurs
Dépendants agricoles informels	
Patrons non agricoles informels	
Travailleurs pour Compte Propre non agricoles informels	Travailleurs du privé informel
Salariés non agricoles informels	
Chômeurs	Chômeurs
Eleveurs/Étudiants	Inactifs
Retraités	
Invalides/Malades	
Autres inactifs	

Source : ECAM II ; INS

7.3 Présentation des résultats

Plusieurs modèles ont été estimés, ceci afin de juger de la robustesse des résultats obtenus d'une part, et d'autre part, afin de prendre en compte les spécificités régionales (zones écologiques). Le tableau suivant présente une synthèse des résultats de l'estimation des modèles linéaire et logit.

Tableau 7.3 Les résultats des modèles

Variables utilisées dans les modèles	Modèle linéaire		Modèle logit	
	Coef.	P> z	Odds ratio	P> z
Zones agro écologiques				
Rural forêt	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>
Rural hauts plateaux	-0,1749	0,0000	1,9045	0,0000
Rural savane	-0,1169	0,0000	1,4465	0,0040
Niveau d'instruction				
Sans niveau	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>
Primaire	0,0206	0,3480 **	0,8298	0,0680 *
Secondaire 1 ^{er} cycle	0,1302	0,0000	0,5743	0,0000
Secondaire 2 ^{ème} cycle	0,2476	0,0000	0,2932	0,0000
Supérieur	0,3852	0,0000	0,2737	0,0080
Groupe socio économique				
Travailleurs du secteur public	-0,1376	0,0060	2,0288	0,0180
Travailleurs du secteur privé formel	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>
Agriculteurs	-0,2934	0,0000	3,6399	0,0000
Travailleurs du secteur privé informel	-0,1997	0,0000	2,5516	0,0000
Chômeurs	-0,1648	0,0240	2,2474	0,0380
Inactifs	-0,3182	0,0000	3,5321	0,0000
Type des lieux d'aisance				
WC avec chasse eau	0,2061	0,0140	0,8319	0,7450 **
Autres types	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>
Principal matériau des murs				
Béton/parpaings	0,2306	0,0000	0,4233	0,0000
Autres matériaux	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>
Obtention d'un crédit au cours des 12 derniers mois				
Non	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>
Oui	0,2133	0,0000	0,5035	0,0000
Durée pour atteindre un marché des produits alimentaires	-0,0006	0,0020	1,0027	0,0050
Elever des bovins				
Oui	0,0759	0,0430	0,7790	0,1160 **
Non	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>
Elever des moutons				
Oui	0,0759	0,0010	0,8125	0,0470
Non	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>
Taille du ménage				
1 personne	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>	<i>m.r.</i>
2 à 3 personnes	-0,4056	0,0000	3,4070	0,0000
4 à 5 personnes	-0,7253	0,0000	9,6655	0,0000
6 à 7 personnes	-0,9001	0,0000	17,8839	0,0000
8 personnes et plus	-1,0552	0,0000	32,4870	0,0000
Constante	13,4900	0,0000		
Taille de l'échantillon (nombre de ménages)	6014		6014	
Nombre de ménages estimés	2029800		2029800	
R² ou Pseudo R²	0,3762		0,1951	
Log vraisemblance	-		-3251,5	
% de ménages bien classés	-		72,9	

Source : ECAM II ; INS

m.r = modalité de référence

* = non significatif au seuil de 5% ; ** = non significatif au seuil de 10%

Il ressort des différentes estimations qu'il existe un ensemble d'indicateurs clés qui déterminent le niveau de vie des ménages au Cameroun. Ces indicateurs peuvent être regroupés en deux classes : les caractéristiques du ménage et de son chef, et les caractéristiques contextuelles, liées au milieu d'habitat, à l'accessibilité au crédit et aux infrastructures.

Pour un ménage donné, la probabilité d'être pauvre est positivement corrélée à sa taille. Ainsi, plus la taille du ménage sera grande, plus ses membres auront du mal à satisfaire leurs besoins fondamentaux. Le risque de vulnérabilité à la pauvreté croît presque exponentiellement avec la taille des ménages. Ainsi, les ménages de 4 à 5 membres auraient 10 fois plus de chance d'être pauvre que ceux d'un seul membre. Au niveau des caractéristiques du chef de ménage, les principaux déterminants sont le niveau d'instruction et le groupe socioéconomique.

Il apparaît que les ménages dont le niveau d'instruction du chef est faible sont les plus vulnérables. Par exemple, un ménage rural dont le chef a le niveau du supérieur a environ 4 fois moins de risques d'être pauvre comparativement à un ménage dont le chef est sans niveau. Ceci trouve son explication dans l'idée selon laquelle l'accès aux emplois et notamment à ceux les plus rémunérés est essentiellement réservé aux personnes disposant d'une certaine qualification professionnelle. Les stratégies de lutte contre la pauvreté devront donc mettre un accent particulier sur la formation du capital humain. Les résultats du modèle montrent clairement une vulnérabilité décroissante avec la hausse du niveau d'instruction. Tout en renforçant les actions pour l'accès à l'éducation de base, des efforts doivent être consentis pour encourager et renforcer la formation de haut niveau.

Le groupe socio économique du chef de ménage influence également le niveau de vie du ménage. En milieu rural, ceci est une conséquence globale de la dotation inégalitaire des facteurs de production. Le capital physique en termes d'infrastructures (routes, centres de santé, etc.), le capital humain en terme du niveau d'instruction et le capital financier en terme d'accessibilité au crédit figurent parmi les insuffisances qui précarisent la situation des ménages ruraux. Au regard des résultats du modèle, on note que par rapport aux ménages dont le chef exerce dans le secteur privé formel, toutes les autres catégories de ménages sont plus vulnérables. Les autres GSE (agriculteurs, chômeurs, inactifs, travailleurs informels), ont des rapports de risque élevés. Les agriculteurs présentent 3,6 fois plus de risque d'être pauvres que les travailleurs du secteur privé formel. Ce risque est de 2 fois plus élevé chez les travailleurs du secteur public, toujours par rapport aux ménages dirigés par un chef du secteur privé formel. La situation précaire des agriculteurs découle principalement de la libéralisation des filières des produits de rente (cacao, café, etc.). La faillite de l'ONCPB a aussi une grande part de responsabilité dans cette situation, dans la mesure où elle était supposée amortir les chocs.

La ruralité du phénomène de pauvreté impose que l'on s'attarde sur la spécificité de ce milieu. Les ménages des zones agro écologiques¹¹ « *Rural haut plateaux* » et « *Rural savane* » sont plus vulnérables que ceux de la zone « *Rural forêt* ». La nouveauté du modèle élaboré pour le milieu rural réside dans l'acuité du phénomène d'accessibilité aux infrastructures et l'impact des activités d'élevage. Les difficultés d'accessibilité à l'école jouent négativement sur le bien être des ménages. Il s'agit d'un déterminant lointain, car cette difficulté d'accès à l'école agit sur le niveau d'instruction des individus, et sur leur GSE.

¹¹ Les zones agro écologiques correspondent au découpage administratif suivant : le rural haut plateaux correspond aux provinces de l'Ouest, du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et du Littoral ; le rural savane concerne les provinces septentrionales du Nord, de l'Adamaoua et de l'Extrême-Nord ; le rural forêt recouvre les provinces du Centre, de l'Est et du Sud.

De même, l'accès au marché des produits alimentaires se signale ici comme étant un élément important à prendre en compte pour la lutte contre la pauvreté. Les difficultés d'accès au marché impliquent des coûts de transaction élevés. Il en découle d'énormes difficultés dans l'écoulement des produits agricoles.

Les activités d'élevage de bovins et de moutons sont à promouvoir. Les ménages éleveurs de ces espèces sont moins vulnérables que ceux qui ne pratiquent pas d'élevage. La possession des WC avec chasse eau et un logement avec des murs en matériaux définitifs sont également des déterminants lointains. Les cadres de vie sains seraient alors de nature à réduire les dépenses de santé (consultations, médicaments et soins) et à accroître celles directement liées au niveau de vie (alimentation, etc.). L'accès au crédit se confirme aussi comme un élément permettant aux ménages qui en bénéficient d'être moins vulnérables que ceux qui n'y ont pas accès.

Les principaux déterminants de la pauvreté dans le milieu rural s'avèrent être le milieu de résidence, le niveau d'instruction, la taille des ménages, le groupe socio économique et l'accès au crédit. Pour ces différentes variables, les courbes de dominance de premier ordre¹² confirment ces résultats. De plus, le manque ou l'insuffisance d'infrastructures de base (éducation, santé, eau, électricité, transport, télécommunication, etc.), le faible niveau d'instruction et la rareté des emplois sécurisés font que les populations du monde rural sont exclues du développement.

Le succès de la lutte contre la pauvreté sera fortement tributaire de la prise en compte des forces et des faiblesses du monde rural. En plus des faiblesses déjà relevées, certaines pratiques et croyances négatives (sorcellerie, ivrognerie, etc.) méritent d'être combattues. Comme forces, la biodiversité, la diversité culturelle, la richesse du sol et du sous-sol sont des éléments à prendre en compte. On pourrait notamment mettre en place des mécanismes incitatifs pour attirer les capitaux vers l'investissement en milieu rural. Ces capitaux devant être orientés vers les secteurs pour lesquels l'on dispose d'un avantage comparatif, de manière à tirer profit des accords entre l'Union Européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (**UE-ACP**) et du partenariat qu'offre les Etats Unies pour favoriser l'entrée des produits africains sur le marché américain. Il serait souhaitable d'encourager l'agriculture intensive et d'assister les paysans et les artisans, afin d'exploiter les opportunités qui sont offertes sur le marché mondial. Eu égard aux difficultés d'accès à la terre, la réforme agraire doit être un important élément dans la relance des activités agro-pastorales ; dans ce cadre, la réglementation des aspects de jouissance est à privilégier par rapport aux aspects d'appropriation.

¹² Voir Deaton [2000] pour plus d'informations sur la théorie de la dominance stochastique

CONCLUSION

Au terme de la présente étude, le milieu rural se confirme comme fortement défavorisé par rapport au milieu urbain en matière de pauvreté. L'agriculture non modernisée, l'insuffisance des investissements collectifs, la précarité des emplois ruraux et dans une moindre mesure la pression démographique dans certains ménages figurent parmi les facteurs explicatifs de cette situation. S'agissant de la répartition spatiale des investissements collectifs, les infrastructures routières, sanitaires et scolaires sont beaucoup moins denses en zone rurale par rapport au milieu urbain ; en ville, l'école primaire et le centre de santé les plus proches des logements des ménages sont respectivement à 1 et 1,2 Km, contre 2 et 5,3 Km en zone rurale.

Parmi l'ensemble des zones rurales, celles appartenant à la région « rural forêt » semblent moins vulnérables par rapport aux régions « rural hauts plateaux » et « rural savane ». Cette zone moins vulnérable aurait bénéficié ces dernières années de quelques investissements dans le secteur forestier et des prix à l'exportation moins défavorables du cacao et du café.

Le milieu rural regorge d'agriculteurs qui constituent le groupe socio économique le plus vulnérable. Leurs activités subiraient entre autres le contrecoup de la libéralisation qui se serait opérée dans un contexte difficile caractérisé par l'augmentation des prix des intrants due entre autres à la réforme du sous secteur des engrais et par le désengagement de l'Etat de la commercialisation des produits de rente au profit des opérateurs privés non préparés aux opérations de contrôle de qualité et prêts à s'accaparer des gains issus de tout accroissement des cours internationaux. Les politiques et mesures de correction déjà envisagées pour rectifier le tir méritent d'être renforcées, notamment le renforcement des capacités des organisations paysannes.

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) en cours devrait retenir dans ses objectifs le renforcement des infrastructures collectives, le soutien aux micro projets et l'amélioration du cadre de vie en milieu rural. Le renforcement des infrastructures collectives visera la construction des hangars de marchés, des puits d'eau, des pistes de désenclavement et des greniers pour permettre aux agriculteurs de mieux conserver et rentabiliser leur production. Les micro projets générateurs de revenus et encadrés par des ONG ou des GIC devraient être des catalyseurs de la politique de diversification agricole. Des financements orientés vers des filières porteuses à promouvoir seraient de nature à accroître les revenus des producteurs et les exportations vers la sous région ou d'autres destinations. L'amélioration du cadre de vie passe par la mise à disposition des infrastructures sociales de base comme les centres de santé et les établissements scolaires, ainsi que l'abaissement des coûts d'approvisionnement des ménages en eau et en électricité. Ces facilités sont de nature à permettre aux ménages d'affecter une partie plus importante des revenus dont ils disposent à l'investissement et à la production.

Le programme d'aide aux jeunes agriculteurs qui soutient l'installation des jeunes dans la profession d'agriculteurs doit avoir aussi la même orientation à savoir permettre la mise en place de la politique de diversification agricole. Les mesures d'accompagnement pour le soutien à la libéralisation devraient rechercher des voies et moyens pour rendre moins coûteux les semences, les intrants, les produits phytosanitaires et les plants sélectionnés, et favoriser les ventes groupées, qu'il s'agisse des produits de rente ou des produits vivriers.

BIBLIOGRAPHIE

- MINEFI (2000), Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la pauvreté, Yaoundé.
- CAPA/MINAGRI (2002), Stratégie de Développement du Secteur Rural, Yaoundé.
- DSCN/MINEFI (2000), Annuaire statistique du Cameroun 2001, Yaoundé.
- DSCN/CIRAD (2000), La Consommation Alimentaire au Cameroun en 1996, Yaoundé.
- DSCN/MINEFI (2001), Le Cameroun en chiffres 2000, Yaoundé.
- DSCN/MINEPAT, (2002) “Pauvreté rurale au Cameroun en 2001 “ Enquête camerounaise auprès des ménages – Résultats.
- DSCN, (1997) “Conditions de vie des ménages au Cameroun en 1996“ Enquête camerounaise auprès des ménages – Volume 2, résultats
- DSCN, (1997) “Distribution des revenus et consommation des ménages au Cameroun en 1996“ Enquête camerounaise auprès des ménages – Volume 2, résultats
- DSCN/MINEFI (1997) ECAM I Volume 1 : Méthodologie, Yaoundé.
- J. NGO SOM, A. ABONDO (1989), Les ressources alimentaires du Cameroun : Répartition écologique, classification et valeur nutritive, IMPM, Yaoundé.
- N. PONTY (1998), Mesurer la pauvreté dans un pays en développement, STATECO, n° 90-91, pp 53-67
- Martin Ravallion (1996), Comparaisons de la pauvreté ; Concepts et méthodes, Banque Mondiale, Washington.
- Marchés tropicaux et méditerranéens (1999), numéro hors série, Puteaux France.
- Banque Mondiale (1995), Cameroun, diversité et croissance, Washington.
- Martin RAVALLION (1998), Poverty in theory and practice: Living standard measurement study working papier n° 133, World Bank Washington.